

N°58

SEPTEMBRE 2026

Le Journal des DÉPARTEMENTS

LE MENSUEL DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE 

A portrait of André Accary, President of the Departmental Council of Saône-et-Loire. He is a middle-aged man with grey hair, wearing a dark blue suit, a white shirt, and a patterned tie. He is sitting in a black leather office chair at a desk, with his hands clasped. The background shows an office setting with a desk, papers, and a French flag.

« Il est hors de question
de laisser se dégrader les
routes, les collèges... »

André Accary

Président du Conseil
Départemental de Saône-et-Loire



picoty
solaire

Solutions solaires clé en main pour **les collectivités**



contact@picoty-solaire.fr
05 55 89 38 05

- Auto-consommation
- Auto-consommation collective
- Revente totale

Nos équipes interviennent de l'étude
du projet à l'installation

**Demandez une
étude solaire** pour
votre commune ou
intercommunalité



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Les meilleurs profils ne répondent pas aux annonces.

Ils se convainquent.
Ils s'approchent.
Ils se recrutent autrement.

FURSAC • ANSELIN

Le meilleur carnet d'adresses des territoires.

**RECRUTEMENT DE CADRES DIRIGEANTS
COLLECTIVITES • METROPOLES
DEPARTEMENTS • ETABLISSEMENTS PUBLICS**

PARIS - LYON 01 43 54 08 33 contact@fursac-anselin.fr
www.fursac-anselin.fr

Édito

La rentrée s'ouvre pour les Départements sur un paradoxe que l'Institut Quorum a voulu formuler sans détour dans son rapport prospectif « 2040 : la fin des Départements ? ». Jamais l'institution n'a été aussi solidement installée dans l'estime des Français : 89 % s'y déclarent attachés, 82 % jugent que sans elle la solidarité s'effondrerait. Jamais, pourtant, ses fondations financières n'ont paru aussi incertaines. Les droits de mutation se sont effondrés, seize départements restent sous le seuil d'alerte d'épargne brute relevé par la Cour des comptes, et Départements de France chiffre à 6 milliards d'euros les dépenses supplémentaires absorbées en deux ans et demi sans compensation.

Ce grand écart entre la demande sociale et les moyens disponibles, les présidents de Conseil départemental le vivent chaque jour. André Accary, que nous recevons en Une de ce numéro, en a fait une méthode plutôt qu'une plainte : « un euro dépensé reste un euro utile ».

En Saône-et-Loire, cette ligne s'est traduite par des choix que la loi n'imposait pas. Le premier centre départemental de santé de France, qui compte aujourd'hui 74 médecins et a permis à 40 000 habitants de retrouver un médecin traitant. Une antenne de première année de médecine ouverte à Chalon-sur-Saône en cette rentrée.

Onze gendarmeries construites. Plus de 6 millions d'euros par an pour une agriculture dont la loi NOTRe a pourtant retiré la compétence au Département.

L'été a rappelé brutalement à quoi tient cet engagement : jusqu'à neuf feux simultanés en une seule journée, un corps de sapeurs-pompiers volontaires à plus de 80 %, un modèle de secours qui a tenu mais dont chacun mesure désormais les limites.

Reste le troisième enseignement de notre rapport, le plus inconfortable. 64 % des Français n'ont jamais consulté les canaux numériques de leur département et 68 % estiment ses présidents absents du débat national. Une collectivité que l'on aime sans savoir précisément ce qu'elle fait est une collectivité que l'on peut réformer sans que personne ne s'en émeuve. La bataille de l'opinion est gagnée. Celle de la visibilité s'ouvre à peine, et elle se gagnera avec des faits, des chiffres et des preuves. C'est le travail auquel nous nous attachons, numéro après numéro. Bonne rentrée à toutes et à tous.

Jean-Philippe Delbonnel

Président fondateur du Groupe Delbo Presse
Rédacteur en chef



Au cœur de l'opinion publique

Institut de sondage et d'analyse de l'opinion,
spécialisé dans les territoires et l'action publique locale.



MESURER COMPRENDRE ANTICIPER **AGIR**

Baromètres · Enquêtes habitants · Rapports d'opinion · Études sur mesure

*Comprendre pour décider,
décider pour agir.*

PARLONS DE VOTRE PROJET D'ÉTUDE

institut-quorum.fr · contact@institut-quorum.fr · 02 46 91 50 61

Sommaire

4 ÉDITO

-

Jean-Philippe Delbonnel pose les enjeux de cette rentrée, entre fortes attentes envers les Départements et contraintes budgétaires croissantes.

10 SAÔNE-ET-LOIRE

-

André Accary, président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, revient sur ses priorités et sa vision de l'action départementale.

34 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

-

Yannick Duport, directeur Commerce France & International de Dalkia, décrypte le potentiel de la géothermie pour les territoires.

38 FINANCES LOCALES

-

Yves Millardet, président du Directoire de l'AFL, revient sur les moyens de préserver l'investissement des Départements.

41 GRAND ÂGE

-

MonSenior présente l'habitat partagé comme une nouvelle réponse aux enjeux du vieillissement et de l'autonomie.

49 TRANSFORMATION PUBLIQUE

-

Ludovic Hamelin, expert en accompagnement du changement, décrypte la transformation de l'administration par l'IA.



Derrière *ce numéro*

Celles et ceux qui ont imaginé, écrit et façonné ce numéro
du *Journal des Départements*.

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

est une marque du Groupe Delbo Presse
SAS au capital de 40 000,00 €

SIÈGE SOCIAL

Grand Chambord
9 Impasse la Futaie
41220
La Ferté-Saint-Cyr

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Philippe Delbonnel

RÉDACTION - LA FERTÉ-SAINT-CYR

info@delbopresse.com
02 46 91 50 61

N° ISSN : 2823-7536

Dépôt Légal à parution : Septembre 2026

PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande
relative à des insertions publicitaires,
envoyez votre demande sur l'adresse
info@delbopresse.com en précisant dans
l'objet : « Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE : 5814Z.

Relations publiques
Les articles "Relations publiques" publiés
dans les magazines du Journal des
Départements sont rédigés par les
partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les
illustrations utilisées dans ces articles
n'engagent que leurs auteurs.

CRÉDITS PHOTOS

Delbo Presse, CD71, EncreNoire, Thomas
Mougeolle, Alcome

Toute reproduction, représentation,
traduction ou adaptation qu'elle soit
intégrale ou partielle, quels qu'en soient
le procédé, le support ou le média, est
strictement interdite sans l'autorisation
expresse et écrite par le magazine, sauf
les cas prévus par l'article L-122-5 du code
de la propriété intellectuelle.

ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume
Philippot, Lilou De Carvalho, Cory
Boutet-Prieur, Simon Houdebert,
Mathilde Haas, Bernard de Froment,
Marc Thébault, Alexandre Chéroux,
Ludovic Hamelin, Thibault
Chanteperdrix.

IMPRESSION & DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en
France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé
auprès des décideurs et remis à
l'ensemble des parlementaires et aux
entreprises ainsi que les collectivités
des départements Français.

Départements : plébiscités par les Français, fragilisés par les chiffres

À la veille d'une rentrée budgétaire qui s'annonce tendue, l'Institut Quorum publie un rapport prospectif au titre volontairement provocateur : « 2040 : la fin des Départements ? ». Sa réponse tient en un paradoxe. Jamais l'institution n'a été aussi populaire auprès des Français, jamais ses fondations financières n'ont paru aussi incertaines. Lu à la lumière des derniers chiffres de l'Insee et de la Cour des comptes, ce rapport vaut feuille de route de rentrée pour les exécutifs départementaux : il dit où se trouve la légitimité, et où se loge le risque.



Il y a des sondages que l'on feuillette et d'autres que l'on garde sur le coin du bureau. Le Baromètre Quorum 2025, réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes selon la méthode des quotas, appartient à la seconde catégorie. Ses résultats sont sans ambiguïté : 89 % des Français se déclarent attachés à leur département, dont 44 % « très attachés ». Deux tiers d'entre eux (66 %) s'opposent à sa suppression, quand 15 % seulement la souhaitent. Et 68 % pensent que le Département conservera un rôle important en 2040. Ce que les Français reconnaissent, ce n'est pas une abstraction administrative. C'est une fonction. Pour 82 % des sondés, « sans le Département, la solidarité s'effondrerait ».

83 % lui reconnaissent un rôle essentiel pour la cohésion territoriale. Et 72 % estiment qu'il compense le retrait de l'État. Ce dernier chiffre décrit, en creux, ce qu'est devenue la collectivité au fil des transferts de compétences. Non plus un échelon parmi d'autres, mais l'amortisseur des fractures, là où les services publics nationaux se sont éloignés des bassins de vie. Le RSA, l'APA, la protection de l'enfance, le handicap, les collèges, les routes, les SDIS : autant de politiques où le Département est le dernier guichet ouvert, celui qui ne peut pas fermer. « Nous sommes devenus le bouclier du monde rural », résumait François Sauvadet, président de Départements de France, en novembre dernier.

Une légitimité sociale que l'actualité confirme

La note que l'Institut Quorum a consacrée, le 14 août, aux derniers chiffres de l'Insee donne à ce constat une résonance immédiate. Le taux de pauvreté a atteint 15,4 % en 2023, contre 14,4 % un an plus tôt : 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de 1 288 euros mensuels pour une personne seule, un niveau inédit depuis 1996. Pendant que le niveau de vie médian progresse timidement (+0,9 %), les revenus les plus modestes décrochent, et « la pauvreté a de plus en plus le visage d'un enfant vivant avec un seul parent ». L'Institut insiste sur un point que tout DGS connaît d'expérience : la moyenne nationale masque des écarts du simple au triple d'un département à l'autre, d'un canton à l'autre. Autrement dit, la pression sur les allocations individuelles de solidarité ne s'exerce pas uniformément, et c'est précisément la finesse territoriale de l'action départementale qui en fait l'outil adapté.

Le problème est que cette demande sociale croissante frappe une institution dont les ressources n'obéissent pas à la même logique. Le rapport consacre un chapitre entier à « la crise des DMTO » : les droits de mutation, historiquement la ressource dynamique des Départements, sont retombés à 11,2 milliards d'euros en 2024, soit un recul de 13 % en un an. Les données publiées depuis par la Cour des comptes, en juillet, nuancent le tableau sans le démentir. L'exercice 2025 a été meilleur : l'épargne brute des Départements est remontée à 9,5 % des produits de fonctionnement, contre 7,6 % en 2024, portée par le relèvement du taux de DMTO de 4,5 % à 5 % dans la plupart des collectivités. Mais seize départements restent sous le seuil d'alerte de 7 %, et neuf dépassent dix années d'épargne brute de dette. La Cour elle-même qualifie la situation de « vulnérable » : des dépenses sociales rigides, des recettes instables. C'est l'effet de ciseaux que les présidents de conseils départementaux dénoncent depuis plusieurs exercices, et que Départements de France chiffre à 6 milliards d'euros de dépenses supplémentaires absorbées en deux ans et demi. « Nous ne pouvons plus faire face aux dépenses qui nous sont imposées par l'État », martelait François Sauvadet au Sénat. Une collectivité qui ne maîtrise ni ses recettes, depuis la perte de la taxe foncière, ni ses dépenses, fixées par la loi, ne décide plus : elle exécute.



L'angle mort : une institution aimée mais invisible

Le troisième enseignement est peut-être le plus inconfortable, car il ne dépend ni de Bercy ni du marché immobilier. L'Institut Quorum le nomme « l'angle mort de l'invisibilité ». 64 % des Français n'ont jamais

consulté les canaux numériques de leur département. Et 68 % jugent que ses présidents sont sous-représentés dans le débat national. Le contraste est saisissant : l'institution est plébiscitée pour ce qu'elle fait, mais ceux qui la dirigent restent, aux yeux de l'opinion, des figures lointaines. Cet écart entre l'utilité ressentie et la notoriété des exécutifs constitue, à terme, une vulnérabilité politique. Une collectivité dont les élus sont invisibles est une collectivité que l'on peut réformer sans que personne ne s'en émeuve.

« Nous ne défendons pas une boutique, nous défendons un modèle social »

François Sauvadet, président de Départements de France

Trois trajectoires pour 2040

Le rapport conclut sur trois scénarios : la disparition, le statu quo, la refondation. Le premier suppose qu'une réforme institutionnelle achève ce que la loi NOTRe avait esquissé en 2015, en diluant les compétences départementales dans les régions et les métropoles. Le deuxième, plus probable à court terme, maintient l'institution tout en l'asphyxiant lentement, exercice après exercice, jusqu'à ce qu'elle ne soit plus qu'un opérateur de prestations pour le compte de l'État. Le troisième consiste à refonder le contrat : clarifier les compétences, sécuriser une ressource corrélée aux dépenses de solidarité, et rendre l'institution lisible pour ceux qu'elle sert.

Pour les exécutifs qui entament cette rentrée, le message est double. D'une part, la bataille de l'opinion est gagnée, et c'est un argument de poids dans les négociations qui s'ouvrent avec l'État sur la compensation des allocations individuelles de solidarité. « Nous ne défendons pas une boutique, nous défendons un modèle social », disait déjà le président de Départements de France à l'ouverture des Assises d'Angers. Les Français, à 82 %, disent la même chose. D'autre part, cet acquis ne se convertira en levier politique que si les Départements comblent leur déficit de visibilité : en mesurant l'attente de leurs habitants, en occupant le débat national sur les solidarités, en racontant ce qu'ils font avec les chiffres qui le prouvent. Les Français ont répondu à la question posée en titre. Reste aux Départements à faire en sorte que cette réponse soit entendue.

Cinq chiffres à retenir

89 % des Français attachés à leur département (Baromètre Quorum 2025, 1 000 personnes, marge d'erreur $\pm 3,1$ points).

82 % estiment que « sans le Département, la solidarité s'effondrerait ».

15,4 % de taux de pauvreté en 2023, le plus haut depuis 1996 (Insee).

16 départements sous le seuil d'alerte d'épargne brute de 7 % fin 2025 (Cour des comptes, juillet 2026).

68 % jugent les présidents de Département sous-représentés dans le débat national.

Sources : Institut Quorum, « 2040 : la fin des Départements ? », rapport prospectif, 18 juin 2026 ; note « Pauvreté 2023 », 14 août 2026. www.institut-quorum.fr

Portrait de André Accary, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

Président du Département de Saône-et-Loire depuis 2015, réélu en 2021, André Accary bouscule les codes en politique avec son propre parti : celui de la Saône-et-Loire.

Homme de droite et de parole, c'est avant tout l'intérêt pour le bien commun qui motive son engagement, avec une manière de faire qui le distingue. Sa gestion des politiques publiques locales se fonde sur l'écoute au plus près du terrain et sur un réseau d'élus, d'acteurs économiques et de responsables institutionnels aux motivations similaires. Sa devise : faire plutôt que dire, et qu'un euro dépensé soit utile au plus grand nombre. Une ligne de conduite qui avait été soulignée par son parrain David Douillet lorsqu'il a été nommé Chevalier dans l'Ordre national du Mérite en 2022.

André Accary est un homme d'action qui n'hésite pas à expliquer publiquement les choix de sa majorité, les actions entreprises au niveau départemental, un homme de valeurs que l'on retrouve dans son engagement national pour les pompiers, avec la présidence de la commission SDIS à l'Assemblée des Départements de France.

Issu du secteur privé où il a gravi les échelons jusqu'au poste de directeur national pour un groupe pharmaceutique, ce père de deux enfants, est, tout comme son épouse, natif de Paray-le-Monial. C'est d'ailleurs dans cette ville que tout a commencé réellement, dans les pas du Docteur Marcel Alain Drapier, « son père en politique » que le jeune André admirait pour ses valeurs, ses convictions, ses ambitions territoriales. Et qu'il a suivi, d'abord à la mairie de Paray-le-Monial, puis au Conseil général en 2004, lorsqu'il lui a succédé pour le canton de Paray-le-Monial.

Sa vision de la politique inspirée de Pompidou, De Gaulle, puis plus tard, de Philippe Seguin, reste intacte depuis le début de son engagement. Le premier adjoint au maire de Paray-le-Monial et 1er vice-président de la communauté de communes du Grand Charolais continue de voir le meilleur chez chacun et à privilégier les compétences pour l'action, avec le bon sens et la simplicité qui le caractérisent.

L'investissement et l'attractivité restent ses priorités qui se traduisent dans le maintien des services de proximité, la santé, la sécurité, la modernisation des collèges et des infrastructures mais aussi la visibilité de la Saône-et-Loire au niveau national.





Entretien de André Accary, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

1- Monsieur le Président, vous présidez le Département de Saône-et-Loire depuis 2015. Quel regard portez-vous sur le chemin parcouru et qu'est-ce qui guide votre action au quotidien ?

Nous avons fait le choix de conserver notre ligne de conduite depuis 2015, à savoir faire ce qu'on annonce en gardant à l'esprit qu'un euro dépensé reste un euro utile. L'attractivité de notre département s'inscrit comme une priorité puisque c'est ce qui conditionne le maintien des habitants et l'installation de nouvelles familles.

La qualité de vie, les services, l'action de proximité sont les clefs de ce challenge sur fond de dépenses de plus en plus lourdes, notamment au niveau des solidarités, qui, je le rappelle, sont notre première compétence. Hausse des précarités ; vieillissement de la population ; augmentation du nombre des enfants confiés et des violences intrafamiliales sont aujourd'hui des préoccupations quotidiennes qui pèsent sur le budget départemental et qui pèseront de plus en plus, malgré nos efforts. Ce qui signifie que cette baisse de nos moyens financiers et l'augmentation des dépenses sociales obligatoires va nous contraindre dans nos choix et ambitions politiques si nous restons sans aucune compensation de l'État.

Cela aura nécessairement un impact sur nos investissements mais nous allons poursuivre ce que nous avons engagé pour préserver au mieux la dynamique initiée.

Car si je regarde dans le rétroviseur depuis 2015, nous avons impulsé un certain nombre de dossiers conséquents :

- **La mise en deux fois deux voies de la RCEA partout en Saône-et-Loire, en lien avec l'État et d'autres collectivités, pour sécuriser cet axe national** : les 9 derniers kilomètres entre La Fourche et le Col des Vaux ont été actés le 8 juin 2026 ; début de chantier à l'automne.
- **Le déploiement de la fibre pour toute la Saône-et-Loire** : depuis la fin de l'installation de la fibre dans 99% de la Saône-et-Loire, nous avons créé le service départemental Numérique 71 pour apporter des réponses immédiates à tous les Saône-et-Loirien(ne)s à leurs éventuelles problématiques en lien avec l'accès au Très haut débit ; et depuis 2025, nous avons lancé un appel à projets pour accompagner les communes dans la transformation numérique.
- **La création du premier centre départemental de santé et d'une première année de médecine** : une trentaine de lieux de consultations maillent le département ; plus d'une centaine de professionnels de santé a été recrutée ; 40 000 habitants ont retrouvé un médecin traitant. La santé, c'est le salariat des médecins mais aussi la création de CAPMEDECIN71, un guichet unique pour faciliter leur installation en Saône-et-Loire ; Hippocrate 71, un dispositif d'aides aux médecins et étudiants en médecine ; et l'ouverture, à Chalon-sur-Saône, de l'antenne PASS71, première année de médecine qui accueillera 30 étudiants en septembre 2026.
- **La construction d'un village d'enfants pour privilégier les fratries des enfants et jeunes confiés dans le cadre de la protection de l'enfance** : 48 places pour les 0 à 21 ans à partir de début 2027 à Saint-Gengoux-le-National.
- **La création d'une plateforme dédiée pour les métiers de l'aide à domicile** : Depuis 2020, nous avons mis à disposition des services d'aide à domicile 50 véhicules, créé un groupement de commande pour la location longue durée, pris en charge partiellement les frais de location / amortissement, initié des temps d'échanges et de partage pour améliorer les conditions d'exercice de ces professionnels à domicile.
- **La création de la plateforme Infopublic71** : un nouvel outil au service des habitants pour permettre à chacun, face à une question sociale ou numérique, de trouver rapidement une réponse fiable, locale et adaptée à sa situation.
- **La construction et la rénovation globale de collèges avec l'installation de la vidéosurveillance** : Depuis 2015, 100 % des collèges ont été équipés d'un système d'alerte sonore permettant de signaler immédiatement une intrusion violente ou tout autre incident grave. L'ensemble des collèges est désormais doté d'un système de contrôle d'accès permettant de gérer de manière sécurisée les entrées dans les bâtiments. 42 des 51 collèges disposent de la vidéo-surveillance, 7 autres sont programmés ; 3 sur 10 collèges privés ont bénéficié d'une subvention pour se doter.
- **La construction de nouvelles structures pour regrouper les services du médico-social** : 7 Maisons locales de l'autonomie ont été déployées dans les trois territoires d'action sociale ; il s'agit d'un guichet unique de proximité pour l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



- **La réinsertion des bénéficiaires du RSA** : nous avons fait le choix d'accompagner plutôt qu'assister, d'investir dans les parcours plutôt que subir la précarité, de faire de l'insertion un levier de cohésion et de dynamisme. Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a baissé de 24 % sur les 4 dernières années.
- **La création du service Asso71** : pour stimuler le bénévolat et aider les associations dans leurs actions ; 5 419 demandes traitées depuis l'ouverture du service en 2022 et 2 016 associations accompagnées.
- **L'instauration d'un plan environnement sur 10 ans** : pour replanter 600 000 arbres, mieux gérer l'eau, favoriser les déplacements à vélo et l'alimentation de proximité...
- **La création d'un certain nombre de dispositifs en faveur du sport** : afin d'encourager les pratiques et de faire rayonner le Département au niveau national.
- **Et puis plus récemment, la construction de 11 nouvelles gendarmeries** : que nous avons initiée (encore une première en France), afin d'offrir des conditions de vie dignes pour nos gendarmes.

Nous œuvrons depuis 2015 pour le quotidien des Saône-et-Loiriens, pour la vitalité de toutes les communes et pour notre département avec l'ambition majeure de faire de la Saône-et-Loire un département attractif, dynamique, où il fait bon rester et venir vivre ! Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli et mis sur les rails.

2- La Saône-et-Loire a été pionnière en créant le premier centre départemental de santé de France. Quel bilan tirez-vous de ce dispositif que beaucoup de départements vous envient, et que va changer l'antenne de première année de médecine à Chalon-sur-Saône ?

Depuis 10 ans maintenant, nous envisageons la politique de santé comme un projet territorial pour une offre de soins globale en Saône-et-Loire. C'est une politique réfléchie, coordonnée, et de long terme.

La santé est un écosystème à part entière, complet. Quand on parle de désertification médicale, on pense d'abord à la médecine générale parce que le médecin est la pierre angulaire du système de santé. Pour autant, quand on déroule le fil, on se rend compte que les médecins généralistes ne s'intéressent pas seulement aux conditions d'accueil lorsqu'ils s'installent. Ils regardent aussi l'environnement en matière d'offres de soins : l'activité libérale, hospitalière, la qualité des plateaux techniques, l'innovation... les conditions d'exercice offertes au plus grand nombre.

Le centre départemental de santé était une première en France avec un principe, celui de complémentarité à l'offre existante. Depuis 2020, nous avons complété nos offres au sein du centre départemental de santé, avec des spécialistes mais aussi avec d'autres professionnels de santé, des paramédicaux ou en accord avec des centres hospitaliers pour des partenariats de télémedecine et télé-expertise par exemple. Nous avons recruté des assistants médicaux, des infirmiers en pratique avancée, des infirmières Asalée pour décharger les médecins généralistes et faire de la prévention. Un déploiement progressif pour constituer de véritables équipes pluridisciplinaires et pour répondre au mieux aux besoins de consultations. Aujourd'hui, le centre départemental de santé compte 74 médecins et 37 professionnels de santé répartis dans 31 lieux de consultations. C'est 7,3 % des habitants suivis par le centre départemental de santé.

Après son déploiement, la téléexpertise, les partenariats avec les centres hospitaliers, Hippocrate 71, l'aide à la recherche médicale, Capmédecins71, nous innovons encore avec une première année de médecine, PASS71.

En ouvrant à la rentrée de septembre 2026 cette antenne à Chalon-sur-Saône, nous allons permettre à 28 jeunes Saône-et-Loiriens + 2 hors académie selon la règle imposée, de faire cette première année tout de suite après le Bac, dans les mêmes conditions qu'à Dijon. Avec cette antenne de l'Université Bourgogne Europe, nous voulons donner la même chance à tout le monde. Et contribuer à ce que l'écosystème en faveur de la santé soit le plus vertueux possible.



3- Vous présidez le conseil d'administration du SDIS 71 et la commission sapeurs-pompiers de Départements de France. Quelle place la sécurité civile occupe-t-elle dans votre engagement ?

Une place de choix ! Parce qu'il en va de la survie de notre modèle de secours français. La sur-sollicitation de nos pompiers, la difficulté à recruter, à maintenir l'engagement sur le long terme, le coût des moyens, à commencer par les assurances, mais aussi le matériel et les moyens humains, le financement des services départementaux d'incendie et de secours, sont autant de sujets qui animent les discussions au niveau national.

Nous évoquons, de manière récurrente, quelle que soient les saisons, les événements climatiques qui touchent la population, les biens et matériels privés et publics. Inondations, tempêtes, coulées de boue, incendies, vents et orages de plus en plus violents, les phénomènes météorologiques témoignent d'un changement climatique réel auquel les secours doivent s'adapter.

Cela passe par des campagnes de communication pour le recrutement, des actions pour inciter à l'engagement comme nous le faisons par exemple en Saône-et-Loire en accordant une aide au permis de conduire pour les jeunes sapeurs-pompiers, la formation ou encore la reconnaissance.

Nous avons beaucoup misé sur le Beauvau de la sécurité civile pour lequel nous avons largement contribué avec Départements de France mais l'instabilité du gouvernement en a voulu autrement.

Il faut pourtant s'adapter aux nouveaux enjeux, climatiques, industriels, technologiques. S'adapter avec des soldats du feu devenus des soldats du climat. Et intégrer ces évolutions et ces enjeux, c'est se moderniser. C'est le cœur des réflexions que nous conduisons lors des commissions que je préside à Départements de France, avec mes homologues, avec les présidents et directeurs de SDIS, et avec toute la communauté de la sécurité civile, pour garantir la formation, la protection et la reconnaissance de tous les pompiers de France.

Je le répète haut et fort : nous ne pourrions tenir éternellement avec une hausse des interventions, des nouvelles missions et des budgets contraints. Notre modèle de financement a atteint ses limites aujourd'hui. Il nous faut impérativement diversifier les sources de financement, en explorant des pistes comme une contribution plus équitable des assureurs qui doivent prendre en compte la valeur du sauvé, et ne fiscalité dédiée aux risques majeurs.

Nous avons fait des propositions :

- une meilleure indemnisation des missions sanitaires ne relevant pas du secours d'urgence aux personnes
- adapter la contribution des métropoles et des grandes agglomérations au budget du SDIS à l'activité qu'elles génèrent
- augmenter les revenus issus de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)
- et pourquoi pas, créer une taxe additionnelle sur le foncier bâti.

Nous ne pouvons pas nous passer des missions des pompiers au quotidien. Nous l'avons encore vu cet été avec des interventions à répétition pour éteindre les incendies partout en France, plus seulement dans les régions à risques.

En Saône-et-Loire, nous avons connu un été caniculaire avec des feux d'ampleur, jusqu'à 9 simultanément en une seule journée. Sans la solidarité nationale et les précieux renforts, y compris avec des moyens nationaux, nous n'aurions pu faire face. Pourtant, plus d'un tiers de nos pompiers sont formés à ces épisodes climatiques, nous avons par ailleurs investi dans beaucoup de matériels performants, nous avons anticipé avec du pré-positionnement, nous avons aussi pu compter sur l'aide précieuse des agriculteurs et de l'ONF.

Nous étions prêts et cela a à peine suffi.

Les pompiers ne doivent pas être une variable d'ajustement. Nous devons les protéger, les valoriser, les préserver. C'est cela que je défends, tant en Saône-et-Loire qu'à Départements de France.



4- L'attractivité est un enjeu majeur pour les territoires. Comment le Département agit-il, aux côtés des communes et des intercommunalités, sur l'emploi et le logement ?

Idéalement située sur la carte de France, la Saône-et-Loire reste facilement accessible et proche des grandes villes comme de la mer et de la montagne. Département entre rural et urbain, il permet, selon ses attentes, d'allier un cadre verdoyant et vallonné à une vie plus rythmée. Chacun y trouve sa place, forcément.

L'attractivité, dans son ensemble, est au cœur de nos préoccupations parce que c'est ce qui conditionne la démographie, l'emploi, le dynamisme et la notoriété d'un département. La santé, la sécurité, l'insertion professionnelle et le logement jouent un rôle prégnant, tout comme l'accès aux services de proximité. Nous avons déjà beaucoup œuvré pour ces sujets et continuons de travailler en ce sens. Il faut penser aux jeunes également, leur donner envie de revenir vivre en Saône-et-Loire après leurs études et pour qu'ils choisissent de bâtir leur vie chez nous, il faut pouvoir répondre à leurs attentes.

Prenez les gendarmes, le cadre de vie, et le logement en particulier, sont un critère dans leur choix d'affectation. C'est pourquoi nous avons travaillé avec eux sur l'avenir de leurs locaux et logement vieillissants. Ce n'est pas dans nos compétences initialement, pas plus que la santé, et pourtant nous avons mené ces projets à bien. C'est la même chose pour les communes et intercommunalités auxquels nous proposons chaque année des appels à projets afin qu'elles bénéficient de notre soutien financier dans leurs différentes réalisations, que ce soit des routes, des aménagements, des équipements, de la rénovation etc. Nous les aidons également avec divers autres dispositifs, pour le patrimoine, la culture, le sport par exemple, ou en mutualisant certains services comme la restauration scolaire. Je rencontre régulièrement les maires et leurs équipes pour veiller à ce que notre soutien corresponde bien à leurs besoins et apporter des modifications si nécessaire.

Je suis convaincu que toutes ces initiatives mises bout à bout, ce travail collectif, ont un impact positif sur le maintien et le renouvellement des populations. D'ailleurs les dernières données de l'Insee le démontrent puisque nous avons gagné 1174 habitants en deux ans, ce qui nous permet de repasser le seuil des 550 000 Saône-et-Loirens.

« La santé, la sécurité, l'insertion professionnelle et le logement jouent un rôle prégnant, tout comme l'accès aux services de proximité. »

5- La Saône-et-Loire est une terre de patrimoine, de vignobles et de gastronomie. Quelle est votre ambition pour le tourisme en Bourgogne du Sud ?

La Saône-et-Loire est en effet un terroir viticole aux climats inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est le plus vaste vignoble de Bourgogne avec une trentaine d'Appellations d'Origine Contrôlées (AOC allant de la Côte Chalonnaise au Mâconnais, en passant par le Beaujolais et même le Brionnais. Pour découvrir ces richesses, les visiteurs ont le choix entre les viticulteurs en direct, les caves coopératives, l'oénotourisme au Hameau Duboeuf à Romanèche-Thorins ou à la Cité des Climats et vins de Bourgogne à Mâcon.

La Saône-et-Loire est aussi une terre de gastronomie par excellence. Outre les AOP Volaille de Bresse, Bœuf de Charolles, fromages de chèvre Charolais et Mâconnais, notre département est riche de tables d'exception avec dix restaurants étoilés au Guide Michelin 2026, dont un 3*, la Maison Lameloise à Chagny, et deux 2*, L'Amaryllis à Saint-Rémy et Maison Doucet à Charolles. Tout cela contribue largement à la notoriété de notre département et à son attractivité.

C'est une vitrine incomparable et alléchante que nous exposons largement lors d'événements nationaux, à l'instar des salons du tourisme, du Salon international de l'agriculture, lors des grandes rencontres sportives comme le Tour de France, lors de la campagne annuelle de promotion touristique dans les moyens de transport (stations de métro, avions, trains, aires d'autoroutes), dans des émissions dédiées tels que Les petits plats en équilibre ou La Carte au trésor, ou encore dans les médias.



6- En cette rentrée, quelles sont vos priorités pour les collèges et la jeunesse : investissements, restauration locale, numérique ?

Notre travail commence dès le collège avec des établissements rénovés, réhabilités, repensés pour offrir les meilleures conditions aux élèves. Nos investissements portent sur la rénovation énergétique, la renaturation des cours, les installations pour consommer moins d'eau et d'électricité ; le numérique, en fournissant par exemple des tablettes ou en finançant du matériel spécifique pour l'enseignement. Mais c'est aussi des efforts majeurs pour la restauration collective en développant l'approvisionnement en circuits courts, en valorisant les produits locaux, en luttant contre le gaspillage. Par exemple, tous les collèges adhèrent à la plateforme Agrilocal. Chaque année pour la semaine du goût, nous mettons de l'AOP dans les assiettes des collégiens ; nous organisons aussi des repas avec des chefs, parfois étoilés, pour leur faire connaître le meilleur.

En matière de connaissances, nous finançons des actions éducatives pour éveiller les élèves à la culture et au sport notamment, grâce à des partenariats avec les deux clubs phares de basket, dont les joueurs dispensent des séances en anglais en échange de leur participation ensuite, à un match à enjeu national.

En parallèle, nous avons créé le conseil départemental des jeunes pour les sensibiliser à la citoyenneté et leur donner la possibilité d'agir pour leur département.

Nous partons du principe qu'être jeune en milieu rural ne veut pas dire être isolé ou condamné à attendre. Pour nous, c'est : des défis à relever, des talents à faire éclore et c'est surtout la responsabilité collective de créer des opportunités. Nous avons créé une carte sportive du 71 qui permet à tous les jeunes, en quelques clics, de trouver un club près de chez eux. Nous contribuons par ailleurs aussi aux diplômes d'animateurs ou de maîtres-nageurs. Nous encourageons aussi l'apprentissage, l'engagement dans les jeunes sapeurs-pompiers avec l'aide au permis, les plateformes mobilité pour les aider dans leurs déplacements quotidiens, la maison des adolescents et un certain nombre de partenariats avec des acteurs spécialisés pour des dispositifs ciblés. Enfin, nous récompensons les collégiens qui obtiennent la mention Très bien au Brevet avec une cérémonie annuelle, juste pour eux.



7- Élu du pays charolais, vous connaissez bien le monde agricole. Comment le Département soutient-il ses filières et le consommateur local ?

L'agriculture est un pilier de l'identité de notre département. Bien plus qu'une activité économique, elle s'inscrit comme un élément majeur et incontournable de la Saône-et-Loire. Les agriculteurs font notre fierté, et nous le faisons savoir.

nous le savons bien et œuvrons à notre niveau pour leur apporter notre soutien, la loi NOTRe nous ayant privé de cette compétence au profit d'une Région moins dévouée à ce sujet. Si notre aide est limitée aujourd'hui, chaque fois que nous le pouvons, nous agissons : valorisation de nos terroirs lors de nos événements ; laboratoire départemental Agryvalis ; accompagnement pour les audits et la modification des pratiques ; aide au financement des récupérateurs d'eau, des moyens de défense pour réguler la présence du loup ; soutiens lors des aléas climatiques ; aide au fonctionnement (Chambre d'agriculture, organismes, service de remplacement, groupement de défense sanitaire) ; accompagnement aux risques psychosociaux avec E-santé ; audits d'exploitation ; soutien financier et promotionnel lors de concours et autres rendez-vous agricoles ; intégration des productions locales dans les cantines scolaires et dans les maisons de retraite avec Agrilocal ; co-financement des mesures du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)... Nous avons été là aussi au moment de la Dermatozoonose contagieuse, comme nous le sommes chaque fois que nous le pouvons.

Nous sommes la collectivité la plus à même à pouvoir entendre et accompagner nos agriculteurs, à pouvoir réagir et agir en faveur de ces professionnels de l'alimentation de qualité et de proximité. Parce que nous sommes des élus de terrain, des élus de ce terroir qui nous est si cher.

En dehors de ce soutien inconditionnel, nous les aidons à promouvoir leurs productions, à valoriser leur travail, à faire prendre conscience de l'importance des circuits-courts, de privilégier la qualité à la quantité.

Pour notre souveraineté alimentaire, la promotion de la qualité et du local se décline dans nos assiettes dès le plus jeune âge et particulièrement dans les collèges.

Pour l'aménagement et l'entretien de nos paysages, pour la préservation de notre cadre de vie et de la biodiversité, pour la gestion des ressources naturelles, les agriculteurs sont nos meilleurs alliés. Nous l'avons vu avec les incendies cet été, ils ont été d'une aide remarquable pour les pompiers, parce qu'ils connaissent parfaitement bien les lieux, les accès, que leurs matériels permettent de faire les tranchées nécessaires et les tenir arrosées pour stopper le feu. Alors oui, nous devons être là pour eux comme ils sont là pour nous parce qu'ils font rayonner la Saône-et-Loire autant qu'ils protègent notre département.

8- Dans un contexte budgétaire contraint, quel rôle les Départements ont-ils à jouer demain, et quelles priorités souhaitez-vous encore faire avancer pour la Saône-et-Loire ?

Le Département est la grande collectivité de proximité, celle qui reste accessible à tous et qui œuvre pour tout le monde, au plus près des habitants.

Malgré le contexte budgétaire plus que contraint, nous restons sur notre ligne de conduite de 2015. Avec la majorité départementale, nous refusons de nous résoudre à une année blanche, qui ne ferait que différer les problèmes. Nous faisons des efforts, envisager de réduire encore les budgets, mais en maintenant toutes nos politiques publiques. Pour l'instant, nous n'en avons sacrifié aucune, car que ce soit le sport, la culture, l'agriculture, la santé, toutes contribuent à l'économie, au dynamisme et à l'attractivité de notre département. N'oublions pas que derrière, ce sont des personnes, des emplois, du lien social. Par ailleurs, cela contribue à continuer d'exister en tant que grande collectivité et de faire des choix en totale adéquation avec les besoins des Saône-et-Loirien.

Nous ne voulons pas nous résoudre à ce que demain, le Département soit uniquement le gestionnaire des choix de l'État.

Le Département, ce sont des élus de terrain, une oreille attentive, et des réponses de proximité. C'est trouver des réponses au plus près de la réalité. Tant que nous aurons cette liberté d'agir en fonction des attentes qui diffèrent d'une commune ou d'une intercommunalité à une autre, nous le ferons. Nous ne pouvons généraliser l'action lorsqu'on la veut pertinente. La Saône-et-Loire a sa propre identité, ses atouts, ses spécificités, ses populations qui ne sont pas les mêmes dans le Chalonnais ou dans le Charolais Brionnais.

C'est dans cet esprit que nous voulons continuer de faire avancer la Saône-et-Loire, pour ses habitants, et de la faire rayonner, pour attirer des touristes et de nouvelles familles.



SAÔNE-ET-LOIRE: À MI-MANDAT, LA LIGNE « UN EURO DÉPENSÉ, UN EURO UTILE »

Réélue en 2021, la majorité d'André Accary a publié fin 2024 son bilan de mi-mandat, au moment même où les finances départementales traversaient leur pire crise. La Saône-et-Loire a choisi de tenir : investissement porté de 136 à 192 M€ entre 2021 et 2024, aucune hausse d'impôt, aucune politique abandonnée. Avant de détailler, dans les pages qui suivent, les grands chantiers du territoire, vue d'ensemble d'un mandat qui revendique une méthode.



Annoncer, faire, rendre compte

La ligne de conduite tient en une phrase du président : « faire ce qu'on annonce en gardant à l'esprit qu'un euro dépensé reste un euro utile ». Le bilan de mi-mandat, publié dans le magazine départemental de décembre 2024, déclinait cette promesse politique en réalisations vérifiables, domaine par domaine.

La gestion, elle, a été audité : lors de son contrôle de 2023, la Chambre régionale des comptes a constaté une situation financière saine. Un cadre d'autant plus notable que 96 % du budget de la collectivité est absorbé par ses compétences obligatoires et que l'État a chargé la barque : dépenses sociales passées de 50 à 70 % des budgets départementaux, compétences transférées sans compensation, et un effort national de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités, dont 35 M€ pour la seule Saône-et-Loire.

Les solidarités, moitié du budget et premier engagement

Premier poste, et de loin : les solidarités humaines représentent 372 M€ en 2025, soit 50,5 % du budget. Le budget de l'autonomie est passé de 195 M€ en 2021 à 235,6 M€ en 2024 dont 41 M€ d'augmentation en une seule année pour le maintien à domicile des personnes âgées, et un service dédié aux métiers de l'autonomie a été créé pour endiguer la pénurie de main-d'œuvre, appuyé sur la plateforme metiersautonomie71.fr. Sur le terrain, les Maisons locales de l'autonomie offrent un guichet unique aux personnes âgées et handicapées ; celle de Paray-le-Monial, inaugurée en mars 2024, a représenté 2,2 M€ d'investissement. Pour l'enfance, un plan départemental de 9 M€ a été voté et un village d'enfants sortira de terre d'ici 2027 à Saint-Gengoux-le-National : 48 enfants et jeunes de 0 à 21 ans, fratries et nourrissons compris, y seront accueillis.

La prévention progresse 90 % des enfants scolarisés en maternelle bénéficient d'un bilan de santé et l'insertion affiche un résultat net : depuis 2021 et le dispositif « Rebondir, Surmonter, Accéder », le nombre d'allocataires du RSA a reculé de 23,3 %, de 11 097 à 8 516, soit 4,8 M€ d'économies.

S'y ajoutent 11 habitats inclusifs pour 113 personnes âgées ou handicapées, et 6 postes d'intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries contre les violences intrafamiliales.

Des choix hors compétences, assumés

Le mandat se distingue aussi par ce que le Département n'était pas obligé de faire. La santé, d'abord, avec le Centre départemental de santé premier de France à sa création que détaille notre article dédié. La sécurité ensuite : 11 gendarmeries reconstruites, dans le cadre d'une convention signée avec l'État en 2023, et une aide de 500 € au permis de conduire pour les jeunes sapeurs-pompiers qui s'engagent comme volontaires. La route enfin : 64 M€ pour accélérer la mise en 2x2 voies de la RCEA, route nationale dont 144,7 km traversent le département. « Je n'ai aucun regret pour ces choix hors compétences départementales.

Ce sont des décisions assumées parce qu'indispensables pour les habitants de notre département et nécessaires pour rendre la Saône-et-Loire attractive », résume le président.



Communes, fibre, cadre de vie : le Département aménageur

Depuis 2021, 1 824 projets communaux et intercommunaux ont été accompagnés pour 49,4 M€, générant 361 M€ de travaux pour les entreprises locales.

Le chantier de la fibre optique, construit par le Département sur sa zone d'initiative publique, s'est achevé avec deux ans d'avance sur les objectifs de l'État : 250 communes et plus de 100 000 logements et locaux professionnels raccordés, pour 79 M€ investis.

Un service, Numérique71, accompagne désormais les usagers plus de 1 400 demandes traitées tandis que le Van71 accompagne les habitants dans leurs usages du quotidien.

L'engagement se lit aussi en pleine terre : au 30/07/2026, 366 982 arbres ont été plantés et 47 393 mètres linéaires de haies réalisés dans le cadre du Plan environnement 2020-2030, avec un objectif de 600 000 arbres d'ici 2030. Quatre nouveaux Espaces naturels sensibles labellisés, et une aide à la rénovation énergétique qui a soutenu 8 300 ménages depuis 2021, 5,8 M€ de subventions pour 60 M€ de travaux générés. Côté itinérances, 170 km de voies vertes supplémentaires sont en chantier pour ouvrir d'ici 2028, et la Cycloroute71 est devenue, avec ses 680 km, la plus grande boucle cyclable intradépartementale de France.

Sport, culture, associations : l'attractivité au quotidien

La crise n'a pas emporté les politiques dites « volontaristes ».

Le Département consacre plus de 2,5 M€ par an au sport et 7,5 M€ à la culture, notamment en milieu rural, et a investi 2,1 M€ dans les infrastructures des cinq collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 », qui ont accueilli des délégations étrangères avant les Jeux de Paris. Le mandat a aussi été créatif : Asso71, service d'accompagnement des associations ouvert en 2022 ; Tadam !, catalogue de spectacles vivants pour les bibliothèques ; Scènes en campagne, qui marie patrimoine et spectacle au cœur des villages ; ou encore Étoiles au château, qui invite depuis 2023 des danseurs de l'Opéra de Paris au château de Digoine.

« Faire ce qu'on annonce en gardant à l'esprit qu'un euro dépensé reste un euro utile. »

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire.

2025-2026 : tenir dans la tempête

Voté en mars 2025, le budget dit la suite : 736 M€, en baisse de 5%, avec 40 M€ d'économies imposées par les décisions de l'État. Le Département a taillé dans ses dépenses internes budget communication réduit de 25%, renoncement à la caravane du Tour de France plutôt que dans ses politiques publiques, toutes maintenues ; 138 M€ d'investissements restent programmés. La capacité de désendettement s'établit à 6,6 ans, loin du seuil d'alerte des 10 ans, quand certains Départements atteignent 19 ans.

« Moi, je n'ai pas été élu pour que le Département devienne un simple opérateur de l'État ! » **André Accary, président du Département de Saône-et-Loire** « Nous restons rigoureux dans notre gestion pour ne pas ajouter de la crise à la crise ! » **Anthony Vadot, vice-président chargé des finances et de l'administration générale**

À retenir

- Investissement porté de 136 M€ (2021) à 192 M€ (2024) ; aucune hausse d'impôt
- Solidarités humaines : 372 M€ en 2025, soit 50,5 % du budget
- RSA : - 23,3 % d'allocataires depuis 2021 (de 11 097 à 8 516)
- Fibre optique achevée avec deux ans d'avance : 250 communes, 100 000 logements, 79 M€
- 1824 projets communaux aidés depuis 2021 : 49,4 M€ d'aides, 361 M€ de travaux générés
- Budget 2025 : 736 M€ (- 5%), 40 M€ d'économies, désendettement en 6,6 ans (seuil d'alerte : 10)





Salarier des médecins là où ils manquent, ouvrir une première année de médecine à Chalon-sur-Saône, prêter à l'hôpital de quoi s'offrir un robot chirurgical : depuis 2015, sous l'impulsion du président André Accary, la Saône-et-Loire occupe méthodiquement le terrain de la santé. Dix ans après, plus de 40 000 habitants ont retrouvé un médecin traitant et les centres de santé départementaux ont assuré 153 828 consultations en 2025.

2017, l'acte fondateur : le Département salarie ses médecins

« Le manque de médecins relève, à mon sens, de la non-assistance à personne en danger. C'est pourquoi j'ai souhaité y répondre en créant le Centre départemental de santé et en salariant des médecins. » La formule d'André Accary dit le point de départ. En 2017, devant des bassins de vie entiers privés de praticiens, la collectivité choisit d'endosser un rôle qui n'était pas le sien : employeur de soignants.

Les quatre premiers centres territoriaux ouvrent en 2018 à Digoin, Autun, Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines, dans des cabinets désertés que les communes mettent à disposition. Mâcon suit en 2019, Le Creusot en 2021, Louhans en 2023. Le réseau aligne aujourd'hui 7 centres territoriaux, 24 antennes de proximité et 31 points de consultation. Plus de 100 professionnels de santé y sont salariés du Département, dont plus de 70 médecins.

La médecine générale en constitue le cœur, avec plus de 126 000 consultations en 2025. Mais les centres pratiquent aussi la téléconsultation et la téléexpertise, de la dermatologie à la cardiologie, interviennent dans 23 structures médico-sociales, participent à la permanence des soins pour soulager les urgences hospitalières et assurent des consultations de protection maternelle et infantile.

Soigner ne suffit pas, encore faut-il préparer la suite. Refondu en 2024 en concertation avec l'Ordre des médecins, l'URPS, l'association des jeunes médecins de Bourgogne, la CPAM et l'ARS, le dispositif Hippocrate71 aide les étudiants en médecine et les professionnels qui s'installent : des bourses d'études pouvant atteindre 1 200 € par mois, contre un engagement d'installation sur le territoire ; des aides aux déplacements pour les stages effectués en Saône-et-Loire ; un soutien aux projets de maisons de santé et aux collectivités qui créent des logements étudiants. Le bilan après deux ans d'exercice : plus de 100 bénéficiaires, 79 étudiants accueillis en stage, 20 installations accompagnées.

PASS71 : la première année de médecine s'installe à Chalon-sur-Saône

C'est l'étape la plus symbolique. À la rentrée 2026, les jeunes Saône-et-Loiriens pourront effectuer leur première année de médecine à Chalon-sur-Saône, sans quitter leur département.

L'antenne universitaire PASS, financée à 100% par le Département pour 715 000 € et connectée à l'Université Bourgogne Europe, accueillera au moins 30 étudiants par an dans un site de 450 m² proche de la gare et du centre hospitalier.

L'ambition, revendiquée dès la présentation du projet : « donner la même chance à tous ». Toutes les familles ne peuvent pas financer une location dans une grande ville universitaire pour une première année où l'échec reste fréquent. À Chalon, les cours se suivront en distanciel comme à Dijon, l'anglais médical sera enseigné sur place et le tutorat assuré par l'association TeD Dijon.

Le Département y ajoute un mentorat inédit : une vingtaine de médecins, pharmaciens, sages-femmes ou kinésithérapeutes du territoire se sont déjà portés volontaires pour épauler individuellement les étudiants. La formule a fait ses preuves ailleurs, à Nevers et Auxerre. À Nevers, 76% des étudiants ont réussi leur première année en 2023-2024, mieux qu'à Dijon. Depuis le 19 janvier 2026, la formation figure sur Parcoursup.

« Un étudiant formé ici aura plus de chances d'y faire son externat, son internat, puis de s'y installer. Avec le PASS71, nous préparons les médecins de la Saône-et-Loire de demain. » - Dominique Lotte, vice-président chargé de la santé



Cap Médecin 71 : un guichet unique pour s'installer

Reste à transformer l'essai. Depuis 2025, Cap Médecin 71 offre un point d'entrée unique aux médecins, internes et étudiants qui envisagent d'exercer en Saône-et-Loire : démarches administratives, recherche d'un lieu d'exercice, logement, mobilité, cadre de vie. Autour de ce guichet, le Département a rassemblé l'ARS, l'Université, l'Ordre des médecins, la CPAM, les collectivités, les professionnels libéraux et les associations d'étudiants et d'internes.



La recherche médicale, levier d'attractivité

Restait un terrain où l'on n'attendait pas un Département: la recherche. Partenaire depuis 2023 de l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL), la collectivité a favorisé la naissance du groupe de recherche ReUniTeS et l'obtention de l'appel à manifestation d'intérêt CoopeReS du ministère de la Santé, qui a apporté près de 1,6 million d'euros. Et a financé des contrats de doctorants à hauteur de 330 000 € entre 2023 et 2028.

Elle cofinancera, à hauteur de 300 000 € entre 2026 et 2030, le Ti2E, un prototype de microscope hybride unique au monde.

« Garantir l'accès aux soins est un enjeu majeur pour nos territoires. En Saône-et-Loire, nous avons fait le choix d'agir concrètement : attirer les médecins, les former sur notre territoire et les accompagner durablement dans leur installation »

résumé André Accary, président du Département de Saône-et-Loire.

Former à Chalon, soigner à Louhans, chercher à l'hôpital William Morey : en dix ans, la Saône-et-Loire a bâti ce que son dossier de candidature au Grand prix de la santé 2026 nomme un écosystème territorial. Les départements confrontés aux mêmes déserts médicaux y trouveront davantage qu'un exemple : une méthode.

À retenir

- 153 828 consultations réalisées en 2025 dans les centres de santé départementaux, dont plus de 126 000 en médecine générale
- Plus de 40 000 habitants ont retrouvé un médecin traitant
- Plus de 100 professionnels de santé salariés par le Département, dont plus de 70 médecins
- 7 centres territoriaux, 24 antennes de proximité, 31 points de consultation
- 715 000 € investis dans l'antenne PASS71 de Chalon-sur-Saône, financée à 100 % par le Département
- Plus de 100 bénéficiaires d'Hippocrate71, 79 étudiants accueillis en stage, 20 installations accompagnées en deux ans seulement.





SAÔNE-ET-LOIRE : UN TERRITOIRE QUI RECRUTE, LOGE ET ACCUEILLE

Un mètre carré à 1 500 €, la fibre partout depuis 2023, 5 000 créations nettes d'emplois annoncées d'ici 2032 : la Saône-et-Loire a des arguments, et elle a décidé de les faire savoir. Le Département a structuré une politique d'attractivité complète, du livret d'accueil remis aux candidats à l'installation jusqu'au guide pratique conçu pour les maires et présidents d'intercommunalités.

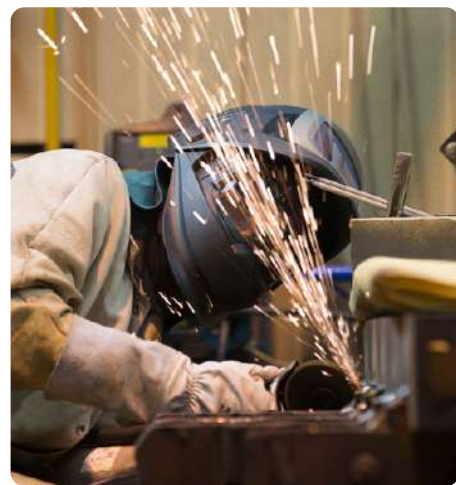
L'industrie recrute, les grands groupes s'ancrent

Alstom, ArcelorMittal, Michelin, Framatome, Seb, Tefal, Daumat, Régilait : la liste des grands employeurs installés en Saône-et-Loire suffit à situer le poids industriel du territoire.

Plusieurs agglomérations et communautés de communes sont labellisées « Territoire d'industrie », et le Grand Chalon est engagé dans la Nuclear Valley, le pôle européen de l'industrie nucléaire, où l'on travaille aussi bien dans la conception que dans la maintenance ou la recherche. D'ici 2032, 5 000 créations nettes d'emplois sont annoncées, en lien avec les grands projets industriels du territoire.

La dernière illustration date de cet été. Le groupe Atlantic vient d'inaugurer à Virey-le-Grand, dans le parc d'activités SaôneOr, une usine de fabrication de pompes à chaleur de 35 000 m² sur 19 hectares. Un investissement de 150 M€, pour produire 180 000 pompes à chaleur supplémentaires par an d'ici 2028 et générer environ 300 emplois en production, logistique et R&D.

À l'autre bout du département, Aperam perpétue à Gueugnon un savoir-faire hérité des forges fondées en 1724, avec près de 700 salariés. L'industrie saône-et-loirienne a trois siècles d'histoire, et des projets pour la suite.



Se loger: une maison avec jardin pour le prix d'un studio

C'est l'argument qui fait mouche auprès des ménages urbains : le prix moyen de l'immobilier s'établit autour de 1 500 €/m², trois fois moins qu'à Lyon, six fois moins qu'à Paris. Pour le prix d'un petit appartement en ville, on achète ici une maison avec jardin, ou un bien de caractère à rénover. Marcia et Samuel, installés à Gigny-sur-Saône avec leurs deux enfants, en témoignent : « En emménageant ici, nous sommes passés d'un petit appartement à une grande maison en location. Nous apprécions particulièrement notre jardin, et la proximité des bords de Saône sauvages, pour les balades. »

Le quotidien suit. Depuis 2023, 100 % du territoire est couvert par la fibre, en ville comme à la campagne, un atout décisif pour les télétravailleurs et les indépendants. Et l'on peut se former sans partir : le pôle universitaire du Creusot propose plus d'une trentaine de formations supérieures jusqu'au doctorat, le CNAM est présent à Chalon-sur-Saône et le campus Arts et Métiers de Cluny forme des ingénieurs dans les domaines de l'industrie et des matériaux.

Un accueil qui ne laisse rien au hasard

Attirer ne s'improvise pas. Le Département édite un livret d'accueil, « Votre nouvelle vie vous attend en Saône-et-Loire », qui balaie emploi, logement, scolarité, culture et loisirs, et a mis en place des chargés d'accueil qui conseillent personnellement les candidats à l'installation, dans le cadre d'une démarche partenariale locale et régionale. Christelle, autoentrepreneuse dans le digital installée au Creusot, en garde un souvenir précis : « Le chargé d'accueil a été formidable. Nous sommes venus en repérage et nous sommes repartis avec des étoiles dans les yeux. » Charles, 27 ans, a repris une entreprise à Mâcon en 2023 : « Ce qui m'a marqué en arrivant ici, c'est qu'il existe de réelles opportunités pour entreprendre et développer son activité. L'accueil a été très positif, avec des acteurs locaux présents, accessibles et prêts à accompagner les projets. »

Les familles, elles, regardent d'abord l'école et le quotidien. Le parcours éducatif est complet jusqu'à l'enseignement supérieur, et le Département y consacre des moyens visibles : plus de 3 M€ de travaux dans les collèges pour le seul été 2026, du confort thermique du collège Bréart à Mâcon à la renaturation des cours à Autun, et le lancement à la rentrée de Mon collège 71, une application qui regroupe pour les collégiens et leurs parents suivi de la scolarité, emploi du temps et actualités de l'établissement. Autour de la table enfin, le territoire nourrit les siens : volailles de Bresse, bœuf de Charolles, fromages de chèvre Mâconnais et Charolais, plus de 125 marchés dont celui, emblématique, de Louhans, et des produits locaux jusque dans les cantines grâce à Agrilocal71.

À 1h30 de Paris et 45 minutes de Lyon par le TGV, desservi par 38 gares TER et traversé par la RCEA, l'A6, l'A39 et l'A40, le territoire conjugue accessibilité et cadre de vie.

« Département entre rural et urbain, il permet, selon ses attentes, d'allier un cadre verdoyant et vallonné à une vie plus rythmée. Chacun y trouve sa place, forcément. »

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire.

Communes et intercommunalités : le Département en appui

L'attractivité se construit aussi avec le bloc communal. Pour rendre son action plus lisible, le Département s'est doté du guide « Ayez les bons réflexes », pensé pour les maires et les présidents d'intercommunalités : il permet d'identifier rapidement le bon interlocuteur au sein de la collectivité et d'orienter les habitants vers les dispositifs existants. Sur le terrain, l'appui prend des formes très concrètes, à l'image de l'aéroport de Saint-Yan, dans le Charolais-Brionnais : outre une subvention annuelle de fonctionnement de 70 000 €, le Département finance chaque année 40% du programme d'investissement du syndicat mixte Saint Yan Air'E Business, dont 60 000 € en 2026 pour les toitures, les voiries et les mises aux normes électriques, après avoir aidé à rénover deux des trois pistes en 2021 pour 840 000 €.

« Donner envie de découvrir la Saône-et-Loire, c'est aussi donner envie d'y vivre, d'y travailler et d'y revenir. »

Elisabeth Roblot, vice-présidente chargée du tourisme et de l'attractivité du territoire



À retenir

- 5 000 créations nettes d'emplois annoncées d'ici 2032, liées aux grands projets industriels
- Immobilier : environ 1 500 €/m², trois fois moins cher qu'à Lyon, six fois moins qu'à Paris
- 100 % du territoire couvert par la fibre depuis 2023
- Usine Atlantic de Virey-le-Grand : 150 M€ investis, environ 300 emplois
- Paris à 1 h 30, Lyon à 45 minutes, 38 gares TER



SAÔNE-ET-LOIRE : LA BOURGOGNE DU SUD S'AFFICHE DE PARIS À LONDRES

Cinquante stations du métro parisien, Leicester Square à Londres, la gare de Friedrichstraße à Berlin : au printemps 2026, la destination Saône-et-Loire s'est offert une visibilité inédite sous sa signature « Les instants précieux sont à vivre en Bourgogne du Sud ». Derrière la campagne, une stratégie touristique complète, qui s'appuie sur deux Grands Sites de France, les vignobles, Cluny et une application, Route71, pensée pour les visiteurs comme pour les habitants.

Une campagne conçue en interne, déployée dans toute l'Europe

C'est l'une des fiertés de la maison : la campagne 2026 a été entièrement conçue et pilotée par la Direction de l'attractivité et de la communication du Département. Lancée le 2 avril au Hameau Dubœuf devant près de 500 partenaires touristiques, elle s'affiche dans les grandes gares françaises, de la Gare du Nord à Lyon Part-Dieu, et dans des lieux emblématiques à Londres, Berlin, Genève et Zurich. En radio, une opération spéciale sur RTL pendant le Salon de l'agriculture a totalisé 100 insertions et 21,9 millions de contacts ; des formats vidéo suivent en replay sur M6, et un partenariat avec SNCF Connect touche les voyageurs au moment où ils préparent leur séjour. S'y ajoutent plusieurs opérations éditoriales et médiatiques : la diffusion, à l'automne dernier, de l'émission La Carte aux trésors, ainsi qu'un numéro spécial MasterChef de près de 200 pages entièrement consacré à la Saône-et-Loire, tiré à 80 000 exemplaires et vendu en kiosque jusqu'à fin août.

Ce travail de fond paie : le partenariat presse noué depuis huit ans a généré près de 900 retombées, l'accueil d'environ 200 journalistes et l'équivalent de 19 millions d'euros d'achat d'espace publicitaire.

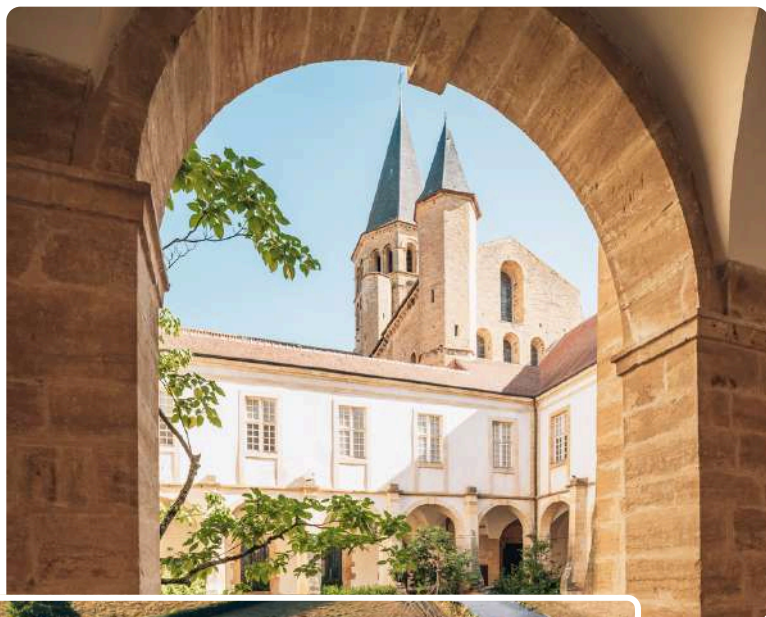
Route71, l'appli des gens d'ici

Au cœur du dispositif, l'application géolocalisée Route71 s'est imposée comme le compagnon de visite de la destination: 723 itinéraires de randonnée, audioguidage, téléchargement des tracés, alertes hors tracé et utilisation hors ligne. En 2026, elle s'enrichit d'une rubrique mobilité recensant trains, bus, itinéraires vélo et bornes de recharge. Et le Département veut la faire adopter au-delà des touristes: sa nouvelle campagne l'assume d'un slogan, « L'appli des gens d'ici ». Trouver un marché, une balade à vélo, un restaurant ou une activité en famille : l'outil sert autant aux habitants qu'aux visiteurs.



De Solutré à Cluny, le patrimoine comme socle

La notoriété de la destination repose d'abord sur des sites qui ne trichent pas. Deux Grands Sites de France, Solutré Pouilly Vergisson et Bibracte - Morvan des Sommets, ancrent la Bourgogne du Sud dans le temps long; à Solutré, le musée de Préhistoire prolonge la montée de la Roche. Les abbayes de Cluny et de Tournus, la Route des châteaux et le label Aventures Mômes, qui fédère 71 sites d'animations pour les 4-14 ans, complètent une offre où chaque public trouve son entrée. L'été venu, Cluny vit au rythme des Grandes Heures, son festival de musique, et des spectacles équestres du haras.



Vignobles : l'année de la reconnaissance nationale

Avec 5 vignobles et 31 AOC, le vin est l'autre pilier. Trois destinations du territoire sont labellisées Vignobles & Découvertes, et la consécration arrive : les 26 et 27 novembre 2026, la Saône-et-Loire accueillera le séminaire national du label, avec 150 référents venus de toute la France, entre la Cité des Climats et vins de Bourgogne de Mâcon, une soirée à Tournus et un éductour dans le Chalonnais et le Couchois. Sur le terrain, les circuits Vélœno71 font découvrir le vignoble en VTC ou gravel : 30 km sur les traces du Chardonnay, 23 km dans le sillage du Gamay au départ de Romanèche-Thorins, 17 km en quête de l'aligoté depuis Chagny, 23 km à la rencontre du Pinot noir depuis Givry. Et à Romanèche-Thorins, le Hameau Dubœuf, premier parc à thème sur la vigne et le vin en Europe, déploie ses 30 000 m² d'expériences immersives.

« La notoriété de la destination repose d'abord sur des sites qui ne trichent pas. »

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire.

Des nouveautés à vivre aussi près de chez soi

La destination se renouvelle par ses acteurs. A Autun, un parcours-jeu de 3 km lancé avec l'application Voie Verte 71 met les visiteurs sur la piste du fantôme de Vossius Crescens, tavernier gallo-romain à la recherche de sa pièce d'or. Le Département a par ailleurs fait appel à l'illustratrice Clémence Polge pour une chasse au trésor à Autun, troisième jeu de piste développé dans l'application.

À Buxy, la Maison Millebuis inaugure « Une Vie de Taille », un parcours artistique permanent de plus de 50 œuvres du sculpteur Ivan Avoscan au cœur du vignoble.

À Cuisery, Seille Attitude loue canoës et bateaux pour descendre la rivière au fil de la Bresse bourguignonne. Autant d'expériences pensées pour les visiteurs, mais aussi pour les habitants : le Département revendique de « susciter la curiosité et la fierté locale ».



Durable, sans voiture... et jusque sur l'autoroute

La stratégie épouse les nouvelles attentes. Huit établissements ont décroché en janvier 2026 le label Clef Verte, référence de l'hébergement durable, portant à 19 le nombre de lauréats en Saône-et-Loire. Quatre séjours sans voiture de 3 à 4 jours ont été conçus pour les clientèles lyonnaises et parisiennes, en s'appuyant sur les 560 km de véloroutes et voies vertes du département, dont la première voie verte de France, entre Cluny et Givry. La conquête se joue jusque sur l'A6 : une soixantaine de panneaux touristiques y valorisent le territoire, et le 1 juillet 2026, le Département a animé l'aire de Mâcon Saint-Albain, cartes postales offertes et dégustation de Bœuf de Charolles AOP à l'appui, pour transformer la pause des vacanciers en avant-goût de séjour. Les #Incontournables71 et leur chéquier de réductions, jusqu'à 50 €, font le reste.

« Notre ambition est double : renforcer l'attractivité de la Saône-et-Loire et soutenir l'économie locale. Le tourisme représente un véritable levier de développement pour nos commerces, hébergements, restaurants, producteurs et sites culturels. »

Elisabeth Roblot, vice-présidente chargée du tourisme et de l'attractivité du territoire



À retenir

Une campagne d'affichage dans 50 stations du métro parisien et à Londres, Berlin, Genève, Zurich

- Près de 900 retombées presse et 19 M€ d'équivalence publicitaire grâce au travail d'accueil des journalistes
- 723 itinéraires de randonnée sur l'appli Route71
- 2 Grands Sites de France : Solutré Pouilly Vergisson et Bibracte - Morvan des Sommets
- 5 vignobles, 31 AOC, 3 destinations labellisées Vignobles & Découvertes
- 19 établissements labellisés Clef Verte, 560 km de véloroutes et voies vertes



SAÔNE-ET-LOIRE : 200 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DE LA GÉNÉRATION COLLÈGE

Soixante collèges publics et privés, plus de 24 000 collégiens, 483 agents départementaux et un budget annuel de près de 54 M€ : en Saône-et-Loire, le collège est une politique à part entière. Depuis 2015, le Département y a investi près de 200 millions d'euros, avec trois exigences : moderniser, sécuriser, donner à chaque jeune les moyens de réussir.

Des chantiers dans les murs, le climat en ligne de mire

L'été 2026 en a donné la mesure : plus de 3 M€ de travaux ont été menés pendant les vacances, du programme de confort thermique et de renforcement de structure du collège Bréart à Mâcon (980 000 €) à la renaturation des cours de La Châtaigneraie à Autun (390 000 €), pensée pour s'adapter au changement climatique. Rien d'exceptionnel à l'échelle du mandat : 17 M€ ont été investis dans les collèges en 2025, dont 13 M€ de travaux.

La suite est déjà programmée : rénovation complète des deux éco-collèges de Saint-Marcel et Saint-Germain-du-Bois, rénovations globales de Verdun-Ciel et Paray-le-Monial, restructuration de Montcenis, reconstruction de Sanvignes-les-Mines avec partout la même grille climatique : photovoltaïque, géothermie, chauffage bois, végétalisation des cours. Le Département sait aussi faire du sur-mesure : à Gueugnon, l'internat du collège Jorge Semprun, victime du succès de sa section football, a gagné 14 places (7 côté filles, 7 côté garçons) pour 384 796 € financés à 100% par la collectivité.



Sécuriser, en concertation avec chaque établissement

La sécurisation des collèges représente un investissement de 13,7 M€ depuis le premier mandat : alertes sonores en cas d'intrusion, sécurisation des accès extérieurs (1,1 M€), gestion automatisée des contrôles d'accès (5,7 M€). Dernière étape, la vidéoprotection, budgétée à 7,1 M€. Méthode notable : chaque collège a été consulté et a choisi entre trois formules de surveillance ; près des deux tiers ont retenu la formule intermédiaire. À la mi-juillet 2026, 42 établissements étaient équipés et en service ; le collège de Cuisery suit en cette rentrée, les cinq derniers seront traités lors de leurs restructurations globales. Objectif : 100 % des collèges couverts d'ici 2027.

17 000 repas par jour, cuisinés sur place

C'est peut-être dans les assiettes que la politique départementale se goûte le mieux. Chaque jour, 17 000 repas sont servis dans les restaurants scolaires, cuisinés sur place par 71 chefs, avec des produits locaux et de saison commandés via la plateforme Agrilocal. S'y ajoutent 100 000 € par an d'opérations autour des produits d'excellence du territoire : volaille de Bresse, crème et beurre de Bresse, bœuf de Charolles. Dans les demi-pensions rénovées de Schuman à Mâcon et d'En Fleurette à Saint-Gengoux-le-National, le self participatif rend l'élève acteur de son repas : fréquentation en hausse et gaspillage maîtrisé, avec 23 grammes de déchets par convive en moyenne. 7 tonnes de gaspillage ont été évitées à l'échelle du réseau. Depuis le 1er janvier 2026, le forfait 4 jours s'établit à 3,62 €, quand le coût réel d'un repas atteint 9,85 € : le Département prend en charge l'essentiel de la différence. La restauration se partage même au-delà du collège : dix conventions de mutualisation avec les communes permettent de servir 1 100 repas quotidiens aux écoliers des maternelles et primaires voisines.



Le numérique, de la tablette à Mon collège 71

Plus de 7 000 tablettes sont déployées dans les collèges, dont 1 373 renouvelées pour 500 000 €, sur un réseau raccordé à 100 % à la fibre et modernisé par 49 nouveaux serveurs. Le schéma départemental des usages numériques, approuvé en mars 2025, a trouvé sa traduction la plus concrète en cette rentrée avec Mon collège 71 : un espace unique et sécurisé, sur application et site internet, qui regroupe pour les collégiens et leurs parents le suivi de la scolarité avec Pronote, l'emploi du temps, les devoirs et les actualités de l'établissement. Et parce que l'outil ne fait pas tout, les ateliers « Les magiciens du numérique » apprennent désormais à tous les élèves de sixième le fonctionnement d'Internet et les bons réflexes face à ses dangers.



Une jeunesse qu'on écoute et qu'on célèbre

Le Département ne s'arrête pas aux murs, et veille d'abord à n'oublier personne : 654 élèves de Segpa accueillis dans 11 collèges, 33 classes Ulis, et le transport des élèves en situation de handicap pris en charge par la collectivité. Créé en 2019, le Conseil départemental des jeunes a installé le 24 novembre 2025 sa quatrième mandature : 106 collégiens élus pour deux ans, issus de 53 collèges sur 61, contre 37 en 2019 certains ont même connu de véritables campagnes électorales. Côté orientation, le Bus de l'apprentissage a sillonné une trentaine de collèges au printemps 2026, rejoint cette année par la CCI Côte-d'Or • Saône-et-Loire ; le Département montre l'exemple en employant 70 apprentis dans plus de 110 métiers, avec 47 postes ouverts pour la rentrée 2027. Et l'excellence est fêtée comme elle le mérite : le 30 mai 2026, au Parc des expositions de Chalon-sur-Saône, les 1 565 collégiens ayant décroché la mention Très Bien au brevet 2025 sur 6 426 inscrits ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie dédiée.

L'engagement se cultive aussi sur le terrain : l'« Opération sapeurs-pompiers 71 », née d'un projet du CDJ71, fait venir les pompiers et leurs véhicules dans une dizaine de collèges chaque année ; « Do you speak basket-ball » propose dans dix collèges des initiations en anglais avec les joueurs professionnels de l'Élan Chalon et de Charnay Basket. Un guide des actions éducatives coordonne désormais l'offre des partenaires autour du vivre-ensemble, de l'engagement, du sport-santé et de l'environnement budget éducatif en hausse de 150 000 € en 2025.

« Un collégien qui apprend dans un établissement moderne et sûr, où l'on mange bien et local, a toutes les cartes en main. Notre rôle est de créer ces conditions, du bâtiment à l'assiette. »

Mathilde Chalumeau, vice-présidente chargée de l'éducation, des collèges et de la jeunesse

À retenir

- Près de 200 M€ investis dans les collèges depuis 2015, dont 17 M€ en 2025
- 60 collèges, plus de 24 500 élèves, 483 agents départementaux [chiffres rentrée 2025 à actualiser]
- 13,7 M€ pour la sécurisation ; vidéoprotection dans 100 % des collèges d'ici 2027
- 17 000 repas servis chaque jour, cuisinés sur place par 71 chefs, produits locaux via Agrilocal
- Plus de 7 000 tablettes déployées ; Mon collège 71 lancé à la rentrée 2026
- 106 jeunes élus au CDJ71 ; 1 565 mentions Très Bien au brevet 2025



SAÛNE-ET-LOIRE: TOUTES LES QUINZE MINUTES, SES POMPIERS PARTENT EN INTERVENTION

Quelque part en Saône-et-Loire, toutes les quinze minutes, un engin rouge quitte sa remise.

Le SDIS 71 a mené 36 016 interventions en 2025 et secouru 28 098 victimes. Le Département en est le premier financeur et son président André Accary préside aussi la commission SDIS de l'Assemblée des Départements de France.

Seize minutes, 563 communes

Seize minutes : c'est le délai moyen qui sépare l'alerte de l'arrivée des secours, que l'on habite Mâcon ou le fond de la Bresse.

Ce service, qui coûte 91,60 € par habitant et par an, repose sur un maillage serré, 9 compagnies, 60 centres d'incendie et de secours, complétés par 44 services locaux que gèrent les communes.

Le secours à personne domine largement l'activité, avec 27 082 sorties en 2025, loin devant les 2 878 incendies. L'activité a encore progressé de 1,8% en un an.

Huit pompiers sur dix sont des volontaires

C'est la singularité du modèle : sur l'effectif départemental, 1 889 sapeurs-pompiers sont des volontaires, soit plus de 80 %, épaulés par 359 professionnels et 94 personnels administratifs et techniques. Ces volontaires ont offert 4,7 millions d'heures de disponibilité en 2025. 216 personnes se sont engagées dans l'année, quatre sur dix sont des femmes et 618 employeurs acceptent désormais par convention de libérer leurs salariés sur alerte, trois fois plus qu'il y a cinq ans. La relève se forme aussi : 476 jeunes sapeurs-pompiers dans 35 sections, dont 97 brevetés en 2025. Quand la France a eu besoin d'eux, les pompiers de Saône-et-Loire ont répondu: 11 sont partis à Mayotte après le cyclone Chido, 88 ont combattu les feux du sud de la France à l'été 2025.

Le Département finance, le SDIS se transforme

Un euro sur deux du budget vient du Département : 24,77 M€ sur 72,8 M€ de budget primitif 2025, devant les communes et intercommunalités qui en apportent 23,42 M€. Cet argent accompagne une mue engagée en 2021 avec le projet d'établissement, aujourd'hui réalisé à 90 %. La plateforme logistique départementale a préparé 64 000 produits dès sa première année. Le centre d'incendie et de secours de La Clayette a été inauguré. Le nouveau schéma d'analyse et de couverture des risques, qui fixe le cap 2026-2030, a été adopté au printemps. Et cet automne, le SDIS 71 basculera vers NexSIS 18-112, le système national de gestion de l'alerte.



À retenir

- 36 016 interventions en 2025, une toutes les quinze minutes; 28 098 victimes secourues
- 2 766 sapeurs-pompiers et agents, dont 80,7 % de volontaires
- 24,77 M€ versés par le Département, premier financeur (47 % des recettes)
- 16 minutes de délai moyen d'intervention, pour 91,60 € par habitant et par an



SAÔNE-ET-LOIRE : AU PAYS DU CHAROLAIS, UN DÉPARTEMENT QUI REFUSE DE LÂCHER SES AGRICULTEURS

En Saône-et-Loire, l'agriculture n'est pas un secteur parmi d'autres : deuxième surface agricole de France, près de 6 000 exploitations, 10 000 emplois directs, plus d'un milliard d'euros de production.

La loi NOTRe a beau avoir retiré la compétence agricole aux Départements, la collectivité a décidé de ne pas s'y résigner.

Le charolais, une identité qui se défend

Ici, l'élevage bovin charolais et la viticulture dominent le paysage agricole, et l'excellence se mesure en appellations : 37 AOC dont 35 AOP, du bœuf de Charolles à la volaille de Bresse.

Elle se mesure aussi en médailles. Au Concours général agricole 2026, 49 récompenses sont revenues aux vins et produits de Saône-et-Loire, et 66 lauréats ont été reçus à Mâcon le 24 avril par André Accary et Frédéric Brochot, vice-président chargé de l'agriculture et de la viticulture lui-même agriculteur. Une édition marquée par une absence inédite : pour la première fois de l'histoire du Salon, aucune vache dans les allées, dermatose nodulaire contagieuse oblige.

Les éleveurs de bovins charolais et d'ovins charollais ont pourtant été conviés à la cérémonie, précisément pour marquer l'attachement du Département à une profession éprouvée. Sur son stand de 100 m², la collectivité a aussi fait débattre le monde agricole : renouvellement des générations en élevage, foncier, adaptation au climat.

Les circuits courts, du champ à l'assiette

Le deuxième front est celui des débouchés. La plateforme Agrilocal71 relie les producteurs à la restauration collective, collèges et maisons de retraite, avec une enveloppe doublée pour les établissements qui s'y approvisionnent ; le site « *J'veux du Local* » oriente les particuliers ; et le plan alimentaire territorial, voté en 2023, fait du renouvellement des générations agricoles son premier axe.

Une compétence partagée, une volonté affirmée

Reste l'argent. Malgré la loi NOTRe, le Département consacre plus de 6 M€ par an à son agriculture : 13 M€ mobilisés lors du plan sécheresse pour 1 300 agriculteurs, 3,9 M€ pour financer 324 récupérateurs d'eau de pluie, 370 000 € en 2023 pour la santé des exploitants et la prévention des risques psychosociaux. Via le FEADER, 6,5 M€ ont accompagné en sept ans 1 147 dossiers de modernisation des bâtiments d'élevage et des outils de transformation ; 7 M€ sont engagés sur 2023- 2027 pour adapter les exploitations au dérèglement climatique, diversifier les productions et accompagner les transitions agro-écologiques.

« Il faut que l'État l'entende et accepte de nous redonner les moyens de l'action, car même si nous ne pouvons pas tout résoudre, nous voulons pouvoir jouer un rôle majeur pour cette branche économique... »

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire



À retenir

- 2e surface agricole de France: 550 000 hectares, près de 6 000 exploitations, 10 000 emplois, plus d'1 Md € de production
- 37 AOC dont 35 AOP, du bœuf de Charolles à la volaille de Bresse
- Plus de 6 M€ par an pour l'agriculture malgré la loi NOTRe
- 49 médailles au Concours général agricole 2026, 66 lauréats reçus à Mâcon

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

Organisme agréé
Formations destinées aux élus locaux

SÉMINAIRE DE RENTRÉE **PRÉPAREZ LA RENTRÉE** **CONSOLIDEZ VOTRE MANDAT**

La rentrée est un temps clé pour donner une nouvelle impulsion à un mandat.
Prenez le temps de réunir vos élus, partager vos priorités et traduire vos orientations en un plan d'action collectif.

- ✓ Fédérer votre majorité départementale
- ✓ Prioriser vos politiques publiques
- ✓ Piloter efficacement votre projet de mandat
- ✓ Renforcer la cohésion de votre équipe d'élus

Une intervention sur mesure.

Adaptée à votre équipe,
à votre territoire et à vos priorités.



www.cercledeseluslocaux.fr



formation@cercledeseluslocaux.fr

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

Organisme agréé pour la formation des élus locaux

Formations individuelles ou collectives – prises en charge par votre collectivité

2 RUE JOSEPH BARA 75006 PARIS – contact@cercledeseluslocaux.fr – cercledeseluslocaux.fr

Restauration scolaire dans les collèges : quel mode de gestion choisir pour répondre aux enjeux des Départements ?

La restauration scolaire constitue un service public essentiel pour les Départements. Entre exigences de qualité, maîtrise des coûts, gestion des ressources humaines et diversité des infrastructures, les collectivités doivent concilier de multiples enjeux. Assistance technique avec approvisionnement de denrées, gestion sur place ou fourniture de repas livrés : ces trois modes de gestion offrent des réponses adaptées aux besoins et à l'organisation de chaque Département.

Assistance technique avec approvisionnement de denrées : conjuguer autonomie et accompagnement

Ce service implique que le prestataire apporte un accompagnement technique, notamment pour la conception des menus et des fiches recettes, la mise en place du plan de maîtrise sanitaire et la formation du personnel. Il se charge également de l'approvisionnement en matières premières en respectant une gamme de produits définie selon les besoins et exigences de la collectivité. Les établissements disposent ainsi d'une certaine autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement professionnel. Les avantages incluent une optimisation des coûts d'achat, une qualité nutritionnelle des repas garantie, l'application uniforme de la politique alimentaire du Département, notamment concernant le recours aux produits locaux, ainsi qu'une conformité aux réglementations en vigueur.

Gestion sur place du service de restauration : s'appuyer sur l'expertise opérationnelle d'un partenaire

Dans ce mode de fonctionnement, la collectivité délègue l'exploitation du service de restauration à un prestataire. Celui-ci est chargé de la préparation des repas directement dans les cuisines de chaque établissement scolaire, ainsi que du service et de la gestion du personnel. Une partie du personnel en cuisine peut rester employée par le Département par voie de détachement ou d'une mise à disposition. La délégation du service de restauration sur place permet au Département de bénéficier de l'expertise du prestataire, ainsi que d'un coût optimisé et d'un allègement de la gestion administrative, tout en garantissant une restauration de qualité, saine et équilibrée.



© EncreNoire

Fourniture de repas livrés : garantir une qualité homogène de la prestation

La fourniture de repas livrés s'adresse aux Départements dont les collèges ne disposent pas d'infrastructures de cuisine adéquates. La mise en œuvre de la prestation dans les offices, ainsi que le service des repas, peuvent être délégués au prestataire ou assurés par le personnel de la collectivité. Cette solution permet une optimisation des coûts grâce à une production centralisée, une maîtrise optimale des normes sanitaires et une qualité homogène de la prestation sur l'ensemble des collèges. Les investissements en infrastructures pour chaque établissement sont également réduits.

Au-delà des spécificités de chaque mode de gestion, l'enjeu reste le même : garantir aux collégiens une restauration de qualité tout en assurant la maîtrise des ressources. Assistance technique avec approvisionnement de denrées, gestion sur place ou repas livrés : chaque solution répond à des réalités territoriales différentes et offre aux Départements la possibilité de construire une restauration scolaire adaptée à leur organisation, à leurs infrastructures et à leurs objectifs.



CONTACTS

Laëtitia LEGEARD, Directrice des comptes stratégiques Sodexo
Tél: 06.22.53.57.00
Mail: laetitia.legeard@sodexo.com
www.sodexo.fr

© EncreNoire

3 questions à Cyprien Mateos, Délégué Régional Orange Bourgogne-Franche-Comté

1. Quel est l'engagement d'Orange en Saône-et-Loire pour le développement numérique et économique du territoire ?

Orange joue un rôle clé dans la transformation numérique de la Saône-et-Loire, en s'inscrivant comme un acteur majeur du développement économique et social. Notre présence ne se limite pas à la fourniture de services de télécommunications : Orange investit dans les infrastructures, notamment à travers le déploiement dans la zone AMII de près de 70 communes telles que Chalon-sur-Saône, Mâcon ou Autun. Ces investissements majeurs visent à réduire la fracture numérique, à soutenir l'économie locale et à favoriser l'accès aux services numériques pour tous.

Sept boutiques et plusieurs centres techniques garantissent une proximité renforcée avec les habitants et les entreprises. Par ailleurs, Orange soutient activement la vie locale en partenariat avec les collectivités, les chambres de commerce et les associations, notamment à travers des actions de soutien à l'économie locale et à l'inclusion numérique.

2. Comment Orange contribue-t-il à l'amélioration de la connectivité et à l'inclusion numérique en Saône-et-Loire ?

Le déploiement du très haut débit est une priorité pour Orange en Saône-et-Loire. La fibre optique permet d'offrir des connexions plus rapides, plus stables et plus fiables, essentielles pour le télétravail, la télémédecine, l'éducation à distance ou le développement des entreprises.

L'inclusion numérique est également une priorité essentielle : en Saône-et-Loire, Orange a organisé des ateliers pour sensibiliser et former les populations, notamment dans les zones rurales ou prioritaires. Sur le premier semestre 2026, déjà une dizaine d'ateliers ont été réalisés, bénéficiant à près de 400 jeunes, abordant des thèmes comme l'usage d'Internet, la sécurité en ligne ou le temps d'écran.

Un événement marquant a également eu lieu à Chalon-sur-Saône, avec la projection du film TKT, destiné à sensibiliser les lycéens au harcèlement scolaire et aux violences numériques. Plus de 1 400 jeunes ont participé à cette initiative, suivie de débats pour réfléchir collectivement aux responsabilités de chacun face à ces enjeux. Ces actions illustrent l'engagement d'Orange pour faire du numérique un levier d'inclusion et de cohésion sociale.



Cyprien Mateos
Délégué Régional Bourgogne -
Franche Comté



3. Quelles sont les perspectives et les projets d'Orange pour renforcer encore davantage la présence et l'impact dans le département ?

Orange investit activement dans le déploiement du très haut débit, essentiel pour moderniser le territoire et soutenir l'économie locale. Sur le terrain, Orange travaille en étroite collaboration avec les collectivités lors des réunions publiques et des conférences de maires pour accompagner la transition vers le tout numérique, notamment en expliquant le retrait progressif du cuivre.

De plus, Orange est partenaire de l'Usinerie, le Pôle d'innovation et de digitalisation pour l'industrie, impulsé par le Grand Chalon. Ce partenariat stratégique permet de répondre aux attentes des acteurs économiques du territoire en matière de digitalisation de l'industrie et des PME et ETI.

Enfin, Orange souhaite renforcer ses actions en matière d'inclusion numérique, en développant de nouveaux ateliers, notamment pour les seniors et les publics éloignés du numérique. Orange entend ainsi continuer à accompagner la transition vers le tout numérique, en étant un partenaire de confiance pour les collectivités et les acteurs locaux, pour faire de la Saône-et-Loire un territoire résolument tourné vers l'avenir.

La géothermie : l'énergie locale et durable au cœur de vos territoires

Rencontre avec Yannick Duport, Directeur Commerce France & International de Dalkia



1. Pourquoi la géothermie est-elle aujourd'hui une priorité pour les territoires ?

La géothermie est une ressource inépuisable et disponible localement sur la quasi-totalité du territoire français. Pour un Département, c'est la garantie d'une souveraineté énergétique retrouvée : on ne dépend plus des fluctuations des marchés mondiaux des énergies fossiles. C'est aussi un outil de décarbonation massif : une centrale géothermique peut réduire de **90 % les émissions de CO2** par rapport au gaz.

Chez Dalkia, nous gérons déjà plus de 70 installations, ce qui nous permet d'éviter chaque année environ 170 000 tonnes de CO2. Qu'il s'agisse de géothermie de surface pour des bâtiments (disponible sur 85 % du territoire) ou profonde pour des réseaux de chaleur urbains, c'est une solution de confort qui produit du chaud, mais aussi du froid l'été.

2. Dalkia est un acteur historique de cette filière. Quelle expertise apportez-vous concrètement aux projets de territoire ?

Notre légitimité repose sur plus de **50 ans d'expérience**. Nous exploitons d'ailleurs la plus ancienne centrale de géothermie profonde du bassin parisien, à Melun, depuis 1969. Aujourd'hui, Dalkia est le **premier opérateur français** en puissance installée.

Notre force est de maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur : de la connaissance du sous-sol et des techniques de forage (comme le premier forage subhorizontal réalisé à Cachan) jusqu'à la conception et l'exploitation des réseaux de chaleur.

Nous disposons d'une équipe d'experts dédiée et de techniciens qui maintiennent ces installations au quotidien pour garantir une performance optimale et sécurisée.

3. Quelles sont vos ambitions pour accompagner le déploiement de la géothermie dans les dix prochaines années ?

L'avenir est bas-carbone et local. Le potentiel est immense : la géothermie profonde pourrait couvrir jusqu'à 20 % des besoins en chauffage urbain d'ici 2050. Chez Dalkia, notre ambition est de tripler le nombre d'installations conçues et exploitées d'ici 10 ans avec 40 nouveaux projets. Malgré un investissement initial qui peut paraître élevé, ces projets sont soutenus par le Fonds Chaleur de l'ADEME et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cela permet de garantir un prix de l'énergie stable et prévisible sur le long terme pour les usagers. Pour autant, la géothermie est encore peu développée en France, notamment la géothermie de surface. Les projets sont encore coûteux et la filière en structuration.

En savoir plus :



dalkia.fr/geothermie



Podcast : La géothermie, l'énergie de demain



Contact : fabienne.martin@dalkia.fr



Dalkia : pionnier et leader de la géothermie, partenaire de votre transition énergétique



Face aux défis climatiques, la géothermie s'impose comme une solution locale, durable et bas-carbone. Chez Dalkia, elle est une pierre angulaire de la décarbonation depuis des décennies. Forts de plus de 50 ans d'expérience, nous avons développé une expertise unique, de l'exploration du sous-sol à l'exploitation de réseaux de chaleur performants, au service de nos clients.

Pourquoi choisir Dalkia ?

Nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant des projets fiables et optimisés. Nos 70 installations témoignent de notre savoir-faire. Dalkia, c'est une équipe d'experts dédiée, capable de s'adapter à chaque territoire. Nous investissons massivement dans l'innovation et l'exploration pour tripler le nombre de nos installations d'ici 10 ans.



Dalkia s'engage :

- réduction des émissions de CO₂,
- stabilité des prix de l'énergie,
- création d'emplois locaux.

Avec Dalkia,
faites le choix d'un
avenir énergétique
responsable
et *performant*

La Fondation Médéric Alzheimer, engagée pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec la maladie

Depuis plus de vingt-sept ans, la Fondation Médéric Alzheimer agit pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, ainsi que celle de leurs proches. Reconnue d'utilité publique, elle développe des actions visant à prévenir la maladie, à favoriser un accompagnement précoce, à soutenir la recherche en sciences humaines et sociales, à promouvoir les interventions non médicamenteuses et à encourager des solutions innovantes répondant aux besoins des personnes malades. Elle contribue à la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques, et participe à faire évoluer les politiques publiques ainsi que le regard porté sur la maladie.

Au cœur de ses missions, le soutien aux aidants constitue une priorité. Pour les accompagner, la Fondation a développé un Centre de ressources dédié, l'Essentiel Alzheimer, composé d'un site internet (essentiel-alzheimer.org), d'une application mobile et d'une ligne d'information tenue par une assistante sociale (31 50). Ce dispositif met à disposition des conseils pratiques, des informations fiables, des solutions de répit et des réponses concrètes aux questions du quotidien. Il aide les aidants à anticiper les étapes de la maladie, à identifier les aides disponibles et à trouver les solutions les plus adaptées à leur situation.

La Fondation intervient également pour améliorer l'information et l'orientation des familles dès les premiers signes de la maladie. Alors que seuls 35 % des personnes malades sont diagnostiquées en France, elle agit pour faciliter l'accès au diagnostic, essentiel pour mettre en place un parcours de soin adapté et permettre aux proches d'accéder aux dispositifs de soutien. L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours et de prévenir l'isolement des familles.

Pour renforcer l'accompagnement sur le terrain, la Fondation travaille avec de nombreux acteurs locaux. Elle met notamment à disposition un annuaire national accessible via l'Essentiel Alzheimer, permettant d'identifier les structures proches de chez soi : associations, plateformes de répit, accueils de jour, établissements médico-sociaux ou dispositifs d'aide aux aidants. Plus de 10 000 structures y sont référencées, facilitant l'orientation des familles vers les ressources existantes.

Enfin, la Fondation soutient les initiatives innovantes en matière d'accompagnement. Elle valorise notamment la créativité des aidants à travers le concours « Alzheimer : les astuces qui changent tout », destiné à recenser les solutions du quotidien imaginées par ceux qui accompagnent un proche malade. Ces astuces, mises gratuitement à disposition en ligne, constitueront une véritable « bibliothèque vivante » permettant de partager l'expérience vécue et de renforcer la dynamique d'entraide entre aidant.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondation-mederic-alzheimer.org



BESOIN D'UN CONSEIL OU D'INFORMATIONS

Pour accompagner votre proche vivant avec la maladie d'Alzheimer ?

NOTRE LIGNE D'INFORMATION
EST LÀ POUR VOUS.

31 50

service gratuit, anonyme et confidentiel



Avec le soutien de

WWW.ESENTIEL-ALZHEIMER.ORG

essentielalzheimer@med-alz.org



La Chronique Santé : Stages en santé : et si l'attractivité commençait dès le premier jour ? PRÉSENTÉE PAR ALEXANDRE CHÉROUX

À l'heure de la rentrée universitaire, les collectivités ont une carte à jouer : faire du **stage des étudiants en santé** un véritable **levier d'attractivité territoriale**. Accueillir un futur professionnel, ce n'est pas seulement répondre à un besoin de formation, c'est lui faire **découvrir un territoire**, ses **opportunités** et sa **qualité de vie**.

■ Transformer l'accueil en expérience

Logement, mobilité, accompagnement administratif, découverte du territoire... L'hospitalité proposée aux stagiaires peut **faire la différence**. Valoriser ces dispositifs, mais aussi les **perspectives d'installation** et les éventuels **avantages fiscaux**, permet de donner aux étudiants une vision concrète de leur **avenir professionnel dans le territoire**.

■ Privilégier l'attractivité à la contrainte

Alors que les réformes des études de santé renforcent progressivement la **coercition de stages** dans les territoires sous-dotés, la contrainte reste souvent mal vécue par les étudiants. Valoriser les **stages** et l'**expérience territoriale** peut au contraire **favoriser l'adhésion**... Plutôt que de subir un territoire, **pourquoi ne pas donner envie d'y rester** ?

■ Une stratégie qui se construit dans le temps

L'attractivité médicale est un marathon, pas un sprint.

La relation nouée pendant un stage peut constituer le premier contact d'un **parcours appelé à se poursuivre** avec l'internat, le remplacement, l'installation. Les collectivités ont donc intérêt à inscrire l'accueil des stagiaires dans une **stratégie de long terme**, en lien avec les acteurs de santé locaux.

■ Le stage au cœur de l'expérience DocTripper

Les stages jouent un rôle essentiel dans la découverte des territoires, permettant de **tester un cadre de vie**, une **équipe**, une **pratique** avant de s'y engager durablement.

C'est pourquoi cette **"expérience courte"** est au centre des occupations de DocTripper, qui engage les collectivités à proposer des conditions d'accueil attractives et professionnels de santé à ouvrir leurs portes ponctuellement.

Chaque expérience réussie devient une première étape vers une installation future.

La parole aux soignant.e.s de demain

⁽¹⁾ **FNESI** : Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Sciences Infirmières

⁽²⁾ **FNEK** : Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Kinésithérapie

⁽³⁾ **ANEPF** : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France

■ Damien Sarneo, Président de la FNESI

"(...) de nombreux terrains potentiels existent au sein des territoires et demeurent encore inexploités. Or, dans la construction du projet professionnel, les stages jouent un rôle essentiel dans la découverte des différents secteurs d'exercice et dans le choix du futur lieu d'installation. Un stage qui se déroule dans de bonnes conditions, c'est aussi un étudiant susceptible de revenir exercer sur le territoire.

(...) L'enjeu est donc de dépasser la seule question du nombre de terrains de stage disponibles : il s'agit de construire un véritable écosystème territorial d'accueil et de formation des étudiants. Développer les terrains de stage, garantir leur qualité pédagogique et investir dans les conditions de vie des ESI constituent des leviers complémentaires pour renforcer durablement l'attractivité des territoires et favoriser l'installation des futurs professionnels infirmiers."

■ Élise Bardoult, Présidente de la FNEK

"Pour la FNEK, leur développement (des stages) constitue (...) aussi un levier d'attractivité des territoires. Permettre aux étudiant.e.s de réaliser des stages dans les territoires sous-dotés ou très sous-dotés, c'est leur permettre d'en découvrir les besoins, les professionnel-le-s, les structures et les conditions d'exercice et, potentiellement, de construire par la suite un projet professionnel dans ces territoires.

Mais il est important de rappeler que l'objectif premier d'un stage reste pédagogique : il doit permettre l'acquisition des compétences nécessaires à la formation et ne doit pas devenir un outil permettant de répondre à lui seul aux problématiques de démographie des professionnel-le-s de santé.

(...) C'est en permettant aux étudiant.e.s de découvrir différents territoires dans de bonnes conditions de formation et de vie que les stages pourront pleinement remplir leur rôle pédagogique, mais également participer à renforcer durablement l'attractivité des territoires sous-dotés."

■ Mathéo De Faria, Président de l'ANEPF

"Sur le plan territorial, l'ambition est que ces stages contribuent à lutter contre les déserts médicaux, notamment en favorisant la réalisation de stages dans des zones sous-dotées. Cette orientation est pertinente, à condition qu'elle ne se traduise pas par une contrainte supplémentaire pour les étudiants. Aller en stage dans un territoire éloigné implique souvent des frais de logement, de transport et une organisation personnelle importante. Des mesures d'accompagnement concrètes sont donc indispensables, comme des aides au logement ou des dispositifs incitatifs adaptés.

(...) Pour nous, un stage dans les territoires ne doit donc pas être envisagé comme une simple réponse ponctuelle aux difficultés démographiques. Il doit être un temps de formation exigeant, encadré, financièrement soutenable et valorisé, permettant aux futurs professionnels de découvrir la richesse des exercices de proximité et, éventuellement, de s'y projeter durablement."

Donner aux départements les moyens d'investir dans la durée

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, Yves Millardet, Président du Directoire de l'AFL, explique comment la banque des collectivités locales entend offrir aux départements un accès au financement fondé sur la stabilité, la transparence et le long terme.

L'AFL est souvent décrite comme un modèle 'à part'. Qu'est-ce qui, selon vous, fait vraiment la différence ?

Yves Millardet : L'AFL est la seule banque détenue par ses collectivités actionnaires. Ce modèle d'inspiration mutualiste et coopérative est unique en France et s'inscrit dans la lignée de banques équivalentes qui existent ailleurs en Europe. De plus, l'AFL est le seul établissement financier dont l'unique activité est le financement des collectivités locales. Ainsi, elle ne sera jamais amenée à s'éloigner de cette mission, même en période de crise. Nous avons connu par le passé des périodes où certaines banques ont dû arbitrer entre leurs différentes activités, et le secteur local en a largement fait les frais. Rappelons-nous de la privatisation du Crédit Local de France organisée par la Caisse des dépôts. Ces deux caractéristiques constituent la principale différence entre l'AFL et les autres modèles. S'y ajoute une attention portée à l'accompagnement et au suivi de ses collectivités actionnaires, qui sont à la fois clientes et propriétaires de leur banque, dans une logique de proximité qui n'a pas vraiment d'équivalent. Aujourd'hui ce sont 20 départements qui ont déjà rejoint l'AFL.

Les départements sont confrontés à une hausse continue des dépenses de solidarité, tout en devant maintenir leurs capacités d'investissement. Comment l'AFL les accompagne-telle pour relever ce défi ?

Yves Millardet : Les départements doivent aujourd'hui concilier des dépenses de solidarité en forte progression avec la nécessité de continuer à investir pour leurs territoires. Dans ce contexte, l'AFL leur apporte avant tout de la visibilité et de la stabilité. Nous leur permettons d'accéder à des financements compétitifs, transparents et non affectés, afin qu'ils puissent préserver leurs marges de manœuvre et construire leurs projets dans la durée. Notre comité de crédit est sensibilisé au nécessaire accompagnement des départements - y compris en difficulté - tout en restant exigeant sur les valeurs de transparence et de restauration des équilibres sur le moyen terme.

Parce que nous finançons exclusivement les collectivités locales, nous partageons leurs préoccupations et leur horizon de temps. Notre mission est de garantir un accès pérenne au financement, quelles que soient les conditions de marché, afin que les départements puissent continuer à investir dans les infrastructures, les transitions et les services publics qui préparent l'avenir de leurs territoires.



Yves Millardet,
Président du Directoire de l'AFL

« Garantir un accès pérenne au financement, quelles que soient les conditions de marché. »

En quoi le modèle actionnarial de l'AFL constitue-t-il un atout pour les départements sur le long terme ?

Yves Millardet : La singularité de l'AFL est que les collectivités sont à la fois clientes et propriétaires de leur banque. Cette gouvernance 100 % collectivités garantit un alignement durable des intérêts : notre seule mission est de financer l'investissement public local. Nous ne serons jamais amenés à privilégier d'autres activités au détriment des territoires.

Pour les départements, c'est l'assurance de disposer d'un outil conçu par les collectivités et pour les collectivités. En devenant actionnaires, ils participent à sa gouvernance et contribuent à son développement. Ce modèle mutualisé renforce la solidité de la banque, favorise des conditions de financement attractives et sécurise, dans la durée, l'accès aux ressources nécessaires pour accompagner les projets des territoires.

Sans actionnaire privé, 100 % de la valeur créée reste dans l'écosystème public local : pour renforcer leur banque ou, le cas échéant, revenir aux collectivités actionnaires.

Beaucoup de grandes collectivités nous ont rejoints en prenant également en compte cette idée de créer progressivement une très grande banque publique du monde local dont la gouvernance leur est propre.

DÉPARTEMENTS ACTIONNAIRES

Conseil Départemental de l'**Aisne**
Conseil Départemental de l'**Allier**
Conseil Départemental de l'**Ariège**
Conseil Départemental du **Calvados**
Conseil Départemental de **Haute-Garonne**
Conseil Départemental de la **Gironde**
Conseil Départemental d'**Ille-et-Vilaine**
Conseil Départemental des **Landes**
Conseil Départemental de **Loire-Atlantique**
Conseil Départemental de **Maine-et-Loire**
Conseil Départemental de la **Meuse**
Conseil Départemental de la **Saône-et-Loire**
Conseil Départemental de la **Savoie**
Conseil Départemental des **Yvelines**
Conseil Départemental de l'**Yonne**
Conseil Départemental de l'**Essonne**
Conseil Départemental de la **Seine-Saint-Denis**
Conseil Départemental du **Val-de-Marne**
Conseil Départemental du **Val-d'Oise**
Collectivité territoriale de **Saint-Pierre-et-Miquelon**

CHIFFRES CLÉS

1 300
collectivités actionnaires

28 %
de l'investissement public local est porté
par les collectivités actionnaires de l'AFL

**12 MILLIARDS
D'EUROS**
de crédits octroyés depuis 2015

Notre seule mission est de financer
l'investissement public local.



IA documentaire : comment passer de l'expérimentation à l'usage à grande échelle ?

Après plusieurs années d'expérimentation, l'enjeu n'est plus de tester l'intelligence artificielle mais de l'intégrer durablement dans les processus métier. Valérie Beziade, directrice de l'offre Relation Usager AITECA chez ITESOFT Innovation, partage son analyse.

Les collectivités expérimentent l'IA depuis plusieurs années. Pourquoi parle-t-on aujourd'hui davantage d'industrialisation que d'innovation ?

Valérie Beziade : Pendant longtemps, les projets d'IA ont été menés sous forme de pilotes, souvent sur des périmètres limités. Aujourd'hui, les collectivités souhaitent obtenir des résultats concrets à grande échelle. Nous le constatons sur des cas d'usage très opérationnels : traitement des demandes d'aides sociales, gestion des courriers entrants, analyse des pièces justificatives ou encore lutte contre la fraude documentaire.



L'objectif n'est plus seulement de démontrer que l'IA fonctionne. Il s'agit de l'intégrer dans les processus quotidiens afin de soulager les agents, réduire les délais de traitement et améliorer la qualité du service rendu aux usagers. C'est ce changement d'échelle qui constitue aujourd'hui le véritable défi.

« L'HEURE EST VENUE DE FAIRE PASSER L'IA DU TEST À L'USAGE »

Quelles sont les principales difficultés rencontrées lorsqu'une collectivité souhaite généraliser l'IA documentaire ?

VB : Selon l'Observatoire Data Publica 2025, plusieurs freins existent.

Le premier concerne les compétences. Peu de collectivités disposent d'équipes spécialisées en IA. Elles recherchent donc des solutions simples à déployer et à exploiter.

Le deuxième est budgétaire. Les organisations publiques doivent maîtriser leurs coûts dans la durée. Or certaines approches fondées uniquement sur l'IA générative peuvent créer une forme d'imprévisibilité budgétaire, les coûts dépendant à la fois des usages et de l'évolution unilatérale des tarifs des fournisseurs de modèles.

Troisièmement, il y a la question de la qualité des données. Pour déployer à grande échelle, il faut garantir une donnée fiable dès l'amont. Sans quoi, ni les systèmes métier, ni les IA ne peuvent produire de résultats robustes. Or beaucoup de projets se concentrent sur l'extraction de données sans s'assurer de leur conformité ou de leur cohérence.

Enfin, la sécurité et la souveraineté demeurent des sujets majeurs. Les collectivités doivent savoir où sont traitées leurs données et celles de leurs usagers, qui y accède et dans quelles conditions elles sont protégées.

« NOTRE RÔLE EST DE RENDRE L'IA DOCUMENTAIRE SIMPLE À ADOPTER »

Concrètement, comment AITECA aide-t-elle les collectivités à passer de pilotes isolés à des services IA industrialisés ?

VB : Nous avons conçu AITECA précisément pour répondre à ces enjeux de passage à l'échelle. La plateforme s'appuie sur plus de quarante ans d'expertise dans le traitement documentaire ainsi que sur des outils et bibliothèques déjà prêts à l'emploi qui facilitent l'adoption des utilisateurs métier.

Sa particularité est d'aller bien au-delà de l'extraction de données. AITECA contrôle la cohérence des informations, détecte les anomalies et les risques de fraude, et interroge des référentiels externes afin de fiabiliser les données avant leur intégration dans le système d'information et les applications métier.

Nous accompagnons également les collectivités tout au long du projet, de l'intégration technique à la conduite du changement. Cette proximité est essentielle pour transformer un projet d'IA prometteur en un service robuste, efficace, sécurisé et durablement adopté par les équipes.



Solution SaaS de collecte et traitement intelligent des documents avec contrôles anti-fraude intégrés

- +100 cas d'usage prêts à l'emploi
- +100 contrôles pré-packagés de fraude et conformité
- +1 milliard de documents traités / an
- Acteur français 100% souverain
- RGPD conforme
- Certifié ISO 27001:2022



Scannez pour + d'infos

Congrès HLM 2026 : l'habitat partagé, clé de voûte de la stratégie territoriale de demain ?

Face au vieillissement accéléré de la population et à la saturation annoncée des EHPAD, les habitats partagés et accompagnés constituent-ils une réponse crédible, reproductible et accessible que le mouvement HLM doit pleinement intégrer à sa stratégie territoriale pour « Habiter 2032 » ?

Du 22 au 24 septembre 2026, Bordeaux accueillera le 86e Congrès HLM au Parc des Expositions. Événement incontournable réunissant 4 000 congressistes et près de 15 000 visiteurs, cette édition autour du thème « Habiter 2032. Pour un quinquennat utile » ambitionne de répondre aux besoins d'une France en pleine mutation. Parmi les défis territoriaux qui s'imposent aux bailleurs sociaux, l'adaptation au vieillissement figure au premier rang.

Le parcours résidentiel des personnes âgées en perte d'autonomie s'est longtemps résumé à une alternative binaire : le maintien à domicile, souvent source d'isolement, ou l'entrée en EHPAD, de plus en plus coûteuse et redoutée. Entre ces deux extrêmes, l'habitat intermédiaire peine encore à se structurer et se déployer à l'échelle nationale. C'est pourtant précisément dans cet interstice que des initiatives innovantes, ancrées dans les territoires, émergent et interpellent le mouvement HLM.

Parmi elles, le modèle de MonSenior, reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), offre des perspectives inédites. L'entreprise a conçu des « hameaux » d'accueil familial constitués de 3 maisons partagées de 180 mètres carrés, dans lesquelles cohabitent un accueillant familial professionnel agréé par le Conseil départemental et jusqu'à trois personnes âgées. Ce dispositif permet de préserver l'autonomie des résidents tout en offrant un cadre sécurisé et intergénérationnel entre la famille de l'accueillant et les personnes âgées accueillies.

Pour les Départements, chefs de file de l'action sociale et financeurs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), ce modèle d'habitat partagé et accompagné coche de nombreuses cases. Il offre une réponse de proximité, particulièrement adaptée aux zones rurales et périurbaines, tout en affichant un reste à charge tout compris pour les familles inférieur à celui d'un EHPAD (entre 1800 et 2 100 euros par mois après déduction des aides). De plus, il valorise et professionnalise cette activité du grand âge en offrant un cadre de travail plus serein aux accueillants familiaux.



Le mouvement HLM a tout intérêt à s'emparer de ces modèles d'habitat intermédiaire. La signature, en février 2026, d'un partenariat stratégique entre MonSenior et Énéal, la fondation médico-sociale du groupe Action Logement, témoigne d'ailleurs de cette dynamique, tout comme son partenariat avec Axentia, entreprise sociale pour l'habitat spécialisé, plusieurs fois renouvelé. Ces alliances visent à conjuguer l'expertise immobilière d'un grand groupe et le savoir-faire en accompagnement du grand âge d'une entreprise sociale agile pour accélérer le développement de cette solution sur l'ensemble du territoire. L'objectif est clair : faire de l'habitat intermédiaire une composante à part entière du parcours résidentiel des seniors.

Le Congrès HLM de Bordeaux constituera une tribune idéale pour débattre de ces synergies. Les bailleurs sociaux, forts de leur ingénierie et de leur capacité à mobiliser du foncier, peuvent devenir les partenaires privilégiés des Départements et des opérateurs comme MonSenior. L'enjeu n'est plus seulement de construire des logements, mais de bâtir de véritables écosystèmes de vie. En intégrant les habitats partagés et accompagnés à leurs stratégies de développement, les organismes HLM répondront à l'urgence démographique, tout en réaffirmant leur vocation première : être des producteurs de cohésion sociale au service de l'ensemble des territoires.



MAYOTTE 2027, UN BANC D'ESSAI POUR LA SUPPRESSION DU DROIT DU SOL ?

En droit français, le droit du sol (jus soli) dit « simple » permet aux enfants nés en France de parents étrangers d'acquérir la nationalité française soit de plein droit à partir de leurs 18 ans, soit sur réclamation à partir de 13 ou 16 ans, à condition de vivre en France et d'y avoir résidé habituellement durant au moins 5 ans depuis, selon le cas, l'âge de 8 ou 11 ans.

À Mayotte, l'acquisition de la nationalité française par le droit du sol est conditionnée à la résidence régulière des parents, avec des règles plus strictes que dans le reste de la France.

En effet, depuis la loi du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », une condition supplémentaire au droit du sol est appliquée à Mayotte.

Ainsi, aux termes de l'article 2493 du code civil, pour qu'un enfant né dans ce département puisse acquérir la nationalité française, un de ses deux parents doit justifier, à sa naissance, d'une ancienneté de séjour régulier et continu de 3 mois minimum en France. Le Conseil constitutionnel avait validé cette mesure dérogatoire au regard du contexte démographique et migratoire dans l'archipel (décision DC du 6 septembre 2018).

Mais, apparemment, cette restriction à l'obtention de la nationalité française applicable au seul 101^{er} département français¹ ne suffit pas.

Mayotte, qui ne semble absolument pas avoir perdu de son attractivité, malgré la nouvelle loi et les deux cyclones, Chido et Dikeledi, qui l'ont ravagée durant l'hiver 2024-2025², continue à voir affluer une population venue des autres îles de l'archipel des Comores (principalement Anjouan) ou d'États de l'Afrique de l'Est, attirée par le mirage de l'Eldorado français.

D'où une immigration incontrôlée, déstabilisant la situation de l'île, qui compte en 2026, selon l'INSEE, 323 000 habitants (dont la moitié d'étrangers), chiffre qui selon différents observateurs serait, en raison des très nombreux clandestins, par définition, difficiles à recenser, largement sous-estimé.

L'immigration incontrôlée, la forte dégradation des services publics, les coupures d'eau devenues la norme³, l'habitat précaire et insalubre, la surpopulation scolaire, sont le lot commun des mahorais.

Face à l'incapacité des gouvernements successifs à améliorer significativement la situation des liens français, victimes, affirment-ils, de la concurrence illégitime des immigrés illégaux, nos compatriotes mahorais n'ont plus, dans leur majorité, d'autre espoir que Marine Le Pen et le Rassemblement National.

Ainsi que le relevait dans un article récent le Magazine Marianne, « Pour Marine Le Pen, Mayotte est désormais un terrain conquis, et elle le sait. Lors du second tour de la dernière présidentielle, celle que l'on surnomme désormais « Tati Mariama » sur l'île a récolté 59,1 % des suffrages – l'un de ses meilleurs scores à l'échelle nationale. Deux ans plus tard, son dauphin et président du RN, Jordan Bardella, a recueilli 53 % des votes lors des élections européennes.⁴ »

La barre était très haute à franchir pour Edouard Philippe, candidat à l'élection présidentielle de 2027, d'autant que son bilan, en tant que Premier ministre d'Emmanuel Macron de 2017 à 2020, n'a pas convaincu les mahorais de sa capacité à régler les problèmes du Département.

On notera, cependant, le caractère audacieux de ses propositions : lors de son déplacement de deux jours dans l'archipel, le président du parti Horizons a réitéré sa volonté de suspendre dans le département ultramarin, pendant cinq ans, le droit du sol, le droit d'asile et le regroupement familial.

Sébastien Lecornu, le Premier ministre, proche, comme chacun le sait d'Edouard Philippe, a rajouté une pièce à la contre-offensive anti-Le Pen du « bloc central » et de son candidat apparemment le mieux placé pour battre Tati Mariama en venant quelques jours après sur l'île pour annoncer des renforts humains et technologiques contre l'immigration clandestine.

On pourrait en rester là.

Mais chacun voit bien, étant donné les excellents sondages dont est créditée Marine Le Pen pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle, le contexte international et européen (marqué notamment par les événements de Ceuta et la large ouverture très critiquée des frontières espagnoles par le Gouvernement socialiste de Pedro Sanchez), que les dispositions restrictives en matière d'immigration et de droit des étrangers adoptées par la France ne pourront pas, après l'élection présidentielle, rester cantonnées à Mayotte ...

Et, ce quel que soit le président ou la présidente élu, ...sauf évidemment, mais au vu des sondages, peu probable, élection de Jean-Luc Mélenchon à l'Élysée.

On peut, dès lors, parier sans risque de se tromper, que les mesures décidées, ainsi que les annonces faites à l'été 2027 pour Mayotte, constituent un banc d'essai pour une suppression très générale en France du droit du sol et des avantages sociaux consentis aux étrangers en situation irrégulière.

¹ Colonisée par la France à partir de 1841, comme les 3 autres îles de l'archipel des Comores, mais ayant choisi lors de la Consultation pour l'indépendance du 22 décembre 1974 de rester française, Mayotte, d'abord collectivité d'outre-mer, est devenue département depuis 2011.

² Suite au passage du cyclone Chido, dans la nuit du 13 au 14 décembre 2024 et quelques semaines plus tard, les 18 et 19 janvier 2025, de la tempête tropicale Dikeledi, le département de Mayotte a subi des dégradations considérables. Le port, les axes routiers, l'aéroport, les écoles, l'hôpital, les services publics en général ont été sévèrement endommagés. Plusieurs personnes ont perdu la vie ; des centaines d'autres ont été blessées.

³ Dans le nouveau dispositif arrêté cet été 2026, les usagers bénéficient de 30 heures de distribution pour 42 heures de coupure. Alors qu'auparavant, le service était de 36 heures de distribution suivies de 36 heures de coupure. Les ouvertures se font de 10h à 12h et les fermetures de 16h à 18h. Un tiers de la population n'a pas accès à l'eau potable et doit s'approvisionner par d'autres sources : chez le voisin, bornes fontaines, rivières.

⁴ L'élection européenne étant à un seul tour, la performance du jeune président du RN est d'autant plus remarquable.



BERNARD DE FROMENT
CONSEILLER D'ÉTAT HONORAIRE
ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA CREUSE
AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC

#DECRET

#RUPTURECO

Refonte des textes applicables à la rupture conventionnelle

Quelques années après la création de la rupture conventionnelle (initialement à titre expérimental), les textes la régissant ont été revus pour harmoniser le dispositif dans les 3 versants de la fonction publique et pour prendre en compte la jurisprudence et la codification réalisée au sein du code général de la fonction publique (CGFP). Parmi les nouveautés, la suppression du caractère représentatif des organisations syndicales assistant l'agent (le Conseil constitutionnel avait déclaré contraire à la Constitution le caractère représentatif exigé), l'alignement des modalités de remboursement de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) au sein des trois versants (remboursement de l'ISRC à l'employeur qui l'a versée en cas de recrutement dans les 6 années pour occuper un emploi au sein de la fonction publique dont l'agent est issu), révision à la baisse des montants plancher et plafond de l'ISRC (pas plus d'1/24ème rémunération brute annuelle par année d'ancienneté contre 1/12ème auparavant). Les décrets opèrent également une harmonisation des textes pour supprimer les dernières références aux décrets statutaires et ainsi intégrer pleinement le CGFP.

Une circulaire datée du lendemain permet de synthétiser toutes ces modifications.

Décret n° 2026-745 du 6 août 2026 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

Décret n° 2026-746 du 6 août 2026 modifiant le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles

Arrêté du 6 août 2026 fixant les modèles de convention de rupture conventionnelle prévus par le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

Circulaire du 7 août 2026 relative au dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction

Publique, NOR : CPPF2619494C

#DECRET

#ASA

Encadrement des autorisations spéciales d'absence (ASA), liées à la parentalité et à certains événements familiaux, et de l'aménagement horaire pour allaitement

A compter du 1er janvier 2027, les ASA liées à la parentalité et à certains événements familiaux ainsi que les aménagements horaires dont peuvent bénéficier les agents relevant du code général de la fonction publique seront encadrées et harmonisées.

Ce décret octroie à l'agent une ASA de 5 jours à l'occasion de son mariage ou de la conclusion d'un PACS, de l'annonce chez son enfant, de la survenance d'un handicap, d'un cancer, d'une pathologie chronique, mais également en cas de décès de son conjoint ou de son partenaire de PACS, ou de la personne avec laquelle il vit maritalement.

La demande doit être faite par écrit et tout refus doit être motivé. Le décret précise que « le temps d'absence résultant des autorisations spéciales d'absence prévues par le présent décret est assimilé à une période d'activité pour la détermination des droits à congé annuel et à avancement ».

Le texte fixe également à 6 jours le nombre de jours « enfant malade » et prévoit des aménagements d'horaires pour la préparation à la naissance, les femmes qui allaitent leur bébé, ou encore l'agent qui bénéficie d'une assistance médicale à la procréation. De même, l'agent élu représentant ou délégué des parents d'élèves peut bénéficier d'un aménagement d'horaires pour assister aux conseils d'école ou conseils de classe. Ces aménagements sont accordés « sous réserve des nécessités de service, pour permettre le report d'heures de travail dans le respect des garanties minimales en matière de temps de travail ».

Décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains événements familiaux dans la fonction publique et la magistrature

#DECRET

#STATUTELULOCAL

Le conseiller municipal doit pouvoir être libéré pour assister aux commémorations, fêtes et journées nationales

Deux décrets d'application de la loi portant création d'un statut de l' élu local ont été pris au mois d'août. Le premier décret modifie l'article L2123-1 du code général des collectivités territoriales « afin d'introduire deux nouveaux motifs pour lesquels l'employeur est tenu de laisser au salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire » pour participer à certains événements. Il s'agit « des commémorations, fêtes et journées nationales » et « des cas de mise en œuvre des mesures de sûreté prescrites par le maire ». Ces dispositions sont applicables aux élus d'un EPCI. Le deuxième décret énumère les commémorations, fêtes et journées nationales visées à l'article L2123-1 du code général des collectivités territoriales.

Décret n° 2026-800 du 17 août 2026 pris pour l'application de l'article 15 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local

Décret n° 2026-801 du 18 août 2026 pris pour l'application du 5° de l'article 15 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local

MATHILDE HAAS
AVOCAT À LA COUR
WWW.MATHILDEHAAS.FR

#DECRET

#CONGESMALADIE

Application aux fonctionnaires et contractuels des mesures dont bénéficient les salariés en arrêt pour raisons médicales

Les modifications apportées par ce décret concernent plusieurs sujets en lien avec la santé. Ainsi, « l'administration peut faire procéder au contrôle administratif de l'arrêt de travail du fonctionnaire placé en congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée par toute personne dûment habilitée à cet effet. Ce contrôle porte sur la présence du fonctionnaire à son domicile, ou à son lieu de repos s'il est différent, lorsque les sorties ne sont pas autorisées ou durant les heures de présence obligatoire ».

De plus, « sous réserve d'avoir obtenu l'avis favorable du médecin agréé, le fonctionnaire bénéficiant d'un congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée peut demander à réaliser ou poursuivre une action de formation ou un bilan de compétence afin de favoriser sa réadaptation ou sa reconversion professionnelle ». L'examen médical du fonctionnaire bénéficiant d'un congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée peut être effectué à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication (comprendre téléconsultation).

S'agissant du temps partiel thérapeutique, l'autorisation est accordée dans la limite d'un an (même limite mais suppression de l'octroi par tranche de 1 à 3 mois avec contrôle par le médecin agréé), l'administration peut faire procéder à l'examen du fonctionnaire par un médecin agréé, le refus opposé à une demande doit être motivé, lorsque ce refus est fondé « sur un motif tiré des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service, il est précédé d'un entretien avec le fonctionnaire intéressé qui peut se faire assister par une personne de son choix », lorsque ce refus est fondé sur un motif médical, la décision ne peut intervenir sans l'avis préalable du médecin agréé, le recours au conseil médical supérieur est supprimé en cas d'avis du conseil médical concordant avec les conclusions du médecin agréé.

Décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux congés pour raisons de santé des agents publics civils et militaires

#DECRET

#COLLCAB

Adaptation du régime de rémunération des collaborateurs de cabinet à la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale.

Ce décret apporte deux principales modifications concernant le traitement et le régime indemnitaire des collaborateurs de cabinet des régions, départements, communes de plus de 40 000 habitants et établissements publics locaux assimilés en créant une règle dérogatoire à celle plafonnant le traitement et le régime indemnitaire à 90% de la rémunération du fonctionnaire titulaire de « l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou correspondant « à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité ».

Désormais, il existe 4 niveaux de responsabilité pour les emplois fonctionnels de direction des collectivités. Ce décret vient plafonner la rémunération du collaborateur de cabinet en l'associant à l'une des catégories. Ainsi, le traitement indiciaire est plafonné à 90 %, 80 %, 73 % ou 65 % du traitement correspondant à l'indice brut 2074 lorsque l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement est classé, respectivement, au premier, au deuxième, au troisième ou au quatrième niveau au sens de l'article 12 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Le montant des indemnités est également plafonné à 90% du montant maximum du régime indemnitaire adopté par l'assemblée délibérante pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Décret n° 2026-619 du 10 juillet 2026 relatif aux modalités de rémunération des collaborateurs de cabinet des autorités territoriales

#DECRET

#COLLTERR

Nouvelles mesures de simplification de l'action publique et normes applicables aux collectivités

8 codes sont modifiés à la suite « des propositions transmises par les préfets dans le cadre des processus « France simplification » et « Roquelaure de la simplification » pour simplifier l'action publique ». S'agissant du code général des collectivités territoriales, le décret procède à la « simplification du fonctionnement des commissions départementales de coopération interdépartementale, la facilitation de l'inhumation dans les propriétés privées en outre-mer, l'harmonisation et la sécurisation des collectivités pour l'immobilier d'entreprise, l'harmonisation des règles en matière de garanties d'emprunt des collectivités locales aux entreprises, l'éligibilité de la dotation générale de décentralisation « bibliothèques » pour les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, la simplification du processus d'évolution du SRADDET pour fixer la liste des projets d'envergure régionale, la suppression de l'obligation de la collecte d'ordures ménagères résiduelles ; l'adhésion de l'État à un établissement public de coopération culturelle après sa création ».



La modification du code de l'urbanisme permet désormais une « dispense par le titulaire du droit de préemption de la demande de l'avis des Domaines lorsqu'il dispose d'un avis en cours de validité sur le bien, la facilitation des autorisations des réaménagements de lotissement, le choix du dépôt du dossier, la mise en cohérence des modalités de transmission des dossiers en matière commerciale avec les règles actuelles de dépôt dématérialisé du papier, la simplification du dossier de permis de construire, l'adaptation des règles formelles à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour la déclaration d'achèvement des travaux, la suppression de démarches supplémentaires que devaient réaliser les pétitionnaires pour les constructions et installations à proximité d'ouvrages ou installations de la Défense nationale, la modernisation et l'harmonisation des règles de publicité et d'entrée en vigueur des actes relatifs aux documents d'urbanisme, le déferé préfectoral sur les autorisations d'urbanisme ».

Enfin, le code de l'action sociale et des familles est également modifié « concernant la délégation du président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale au directeur de l'EHPAD, de ses fonctions ou de sa signature ».

Décret n° 2026-674 du 27 juillet 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements

#DECRET

#REPORTCONGES

Obligation d'information de l'agent bénéficiaire d'une période de report de congé annuel non pris pour raison de santé ou pour raison tirée de l'intérêt du service

Ce décret modifie les décrets relatifs aux congés annuels des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique pour ajouter une obligation d'information de l'agent « dans le mois qui suit la date de reprise de ses fonctions, ou, s'il a été dans l'impossibilité de prendre son congé annuel pour des raisons tirées de l'intérêt du service, avant le 31 janvier de l'année suivant celle au titre de laquelle le congé annuel est dû », du nombre de jours de congé annuel reportés et de la date jusqu'à laquelle ces jours de congé peuvent être pris.

La période de report de ces congés débute à la date à laquelle le fonctionnaire reçoit les informations ci-avant mentionnées.

Décret n° 2026-768 du 11 août 2026 relatif à l'information du fonctionnaire sur les modalités de report de jours de congé annuel non pris

#JURISPRUDENCE

#MARCHESPUBLICS

Pas de poursuite du contrat si le cocontractant ne justifie pas avoir procédé à un appel d'offres en vue d'assurer la continuité

Un département bénéficiait d'un contrat d'assurance "Responsabilité civile et risques annexes" visant à l'assurer pour l'ensemble des risques liés ses activités. L'assureur titulaire du lot a notifié au département son intention de résilier unilatéralement le contrat avec un préavis de 9 mois. Le département a demandé au juge des référés, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-3 du code de justice administrative, à ce qu'il soit enjoint à la société d'assurance de poursuivre l'exécution du contrat postérieurement à la date de résiliation prévue. Le pourvoi du département a été rejeté par le Conseil d'État au motif que la poursuite du contrat demandée n'était ni urgente ni utile dès lors que, d'une part, l'assurance au titre de sa "responsabilité civile" faisant l'objet du contrat conclu en vue de garantir les activités de ses services présentait un caractère facultatif, et d'autre part que le département ne justifiait pas avoir, depuis la notification par la société d'assurance de sa décision de résilier le contrat d'assurance qui les liait, procédé à un appel d'offres en vue d'assurer la continuité de la couverture du risque garanti par ce contrat

CE, 17 juill. 2026, n° 513204, Dép. de l'Hérault c/ Sté Areas Domimages : Lebon T.

#JURISPRUDENCE

#MARCHESPUBLICS

Représentation en justice : pas de dispense de publicité et mise en concurrence si le cabinet d'avocats sous-traite à une société qui n'emploie aucun avocat

Cette décision est intéressante à deux titres. D'une part, le Conseil d'État juge qu'un contrat portant sur des services juridiques de représentation légale fournis par un avocat au sens et pour l'application du d) du 8° de l'article L. 2512-5 du code de la commande publique, permettant une dispense de toute obligation de publicité et de mise en concurrence préalable, ne peut être sous-traité à une société qui n'emploie aucun avocat. La relecture et la signature des mémoires ne suffit pas (ici contentieux de masse).

D'autre part, et c'est sur ce point que l'arrêt est fiché, « il résulte des dispositions des articles L. 551-13, L. 551-14, L. 551-15 du code de justice administrative (CJA) qu'un candidat évincé qui a engagé un référé précontractuel postérieurement à la signature d'un marché dont la passation n'est pas soumise à une obligation de publicité préalable alors que le pouvoir adjudicateur n'a pas rendu publique son intention de conclure le contrat dans les conditions prévues par le premier alinéa de l'article R. 551-7-1 de ce code et n'a pas observé, avant de le signer, un délai d'au moins onze jours entre la date de publication de l'avis prévu par cet article et la date de conclusion du contrat est recevable à saisir le juge du référé contractuel d'une demande dirigée contre ce marché, quand bien même le pouvoir adjudicateur lui aurait notifié le choix de l'attributaire et aurait respecté un délai avant de signer le contrat. »

CE, 17 juill. 2026, n° 515310, Sté NNG Avocats et Ville de Paris : Lebon T.



#JURISPRUDENCE

#RETRAITE

Mise à la retraite d'office pour inaptitude définitive : en l'absence d'avis conforme de la CNRACL, la décision de licenciement peut être contestée par des moyens tirés de la régularité ou du bien-fondé de cet avis

Dans cette décision, le Conseil d'État rappelle que « l'employeur ne peut légalement prononcer la mise à la retraite d'office d'un fonctionnaire pour inaptitude définitive en l'absence d'avis conforme de la CNRACL ». Il poursuit en indiquant que la circonstance que la CNRACL émette un avis défavorable à la mise à la retraite d'office n'a pas pour effet de lier l'employeur dans sa décision de licencier le fonctionnaire concerné. Cette décision procédant de l'appréciation « qu'il lui appartient de porter sur la capacité du fonctionnaire à exercer ses fonctions ».

Si l'employeur estime que le fonctionnaire est définitivement inapte à toutes fonctions, il peut prononcer son licenciement. Le fonctionnaire pourra « invoquer, à l'appui d'une demande d'annulation pour excès de pouvoir de la décision de licenciement, des moyens tirés de la régularité ou du bien-fondé » de l'avis de la CNRACL.

Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 16 juillet 2026, n°496947



#JURISPRUDENCE

#SEGUR

Rejet du recours des départements contre l'extension du Ségur

Les départements franciliens et d'autres départements ont demandé au Conseil d'État « d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté de la ministre du travail, de la santé et des solidarités du 5 août 2024 portant extension d'un accord conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, ainsi que la décision implicite rejetant leur recours gracieux ».

Pour mémoire, les accords dits du "Ségur de la santé", signés le 13 juillet 2020 prévoient des mesures de revalorisation salariale pour les agents des établissements de santé publics et des EPHAD, pour renforcer leur attractivité. 4 ans après, un accord collectif a été conclu entre les partenaires sociaux de la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif pour étendre à ce secteur le bénéfice des accords dits du "Ségur de la santé" agréé par la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

Par un arrêté du 5 août 2024, la ministre a étendu cet accord à tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de l'accord national professionnel du 18 février 2005 conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Le Conseil d'État a rejeté les requêtes formées écartant l'argumentation développée par les départements dont le recours était principalement « politique ». Ainsi, selon lui, s'il est soutenu que l'arrêté attaqué « conduit à un accroissement significatif des charges qui incombent aux départements, il ne ressort pas des pièces des dossiers qu'il ferait peser sur ceux-ci une charge qui, par son ampleur, dénaturerait le principe de libre administration des collectivités territoriales. » De plus, l'absence de compensation prévue en cas de charge nouvelle incombant aux collectivités territoriales du fait de la modification par l'État est insusceptible d'avoir une incidence sur sa légalité. Autrement dit, le Gouvernement peut continuer à prendre unilatéralement des décisions dont la mise en œuvre pratique et financière incombe aux départements sans leur donner les moyens de le faire, ce qui est, évidemment très contestable !

Conseil d'État, 4ème - 1ère chambres réunies, 24 juillet 2026, n°501215



L'attachement au territoire : une affaire de cœur, pas d'adresse !

Le 7 avril 2026, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE) a dévoilé une grande étude sur les relations des Français avec leur territoire. Nous avons demandé à Pierre Macé, son directeur général, de partager son analyse car cette enquête peut éclairer, voire rediriger, nos stratégies d'attractivité, notamment l'attractivité résidentielle.



© V. Ferlicq-FNCE

Pierre Macé, son directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE)

L'étude Caisse d'Epargne 2026 « Les Français et leur territoire », analyse de nombreux aspects de la relation que nous avons, nous les Français, avec notre territoire. Nous allons cependant ici nous concentrer sur ce qui est le plus en lien avec les stratégies d'attractivité, la notion d'attachement (voir sur ce sujet mon précédent article de février 2024).

Mais d'abord, nous avons demandé à Pierre Macé, DG de la FNCE, pourquoi faire une telle étude ? « La FNCE, organe politique du groupe BPCE pour le réseau des Caisses d'Epargne, entend développer le modèle de banques 100 % coopératives, 100 % régionales et 100 % utiles au développement des territoires... tout en restant à l'écoute des transitions de la société. Ainsi, poursuit Pierre Macé, nous menons tous les ans une grande étude pour analyser ces transitions et anticiper leurs conséquences. Pour 2026, nous avons choisi de nous focaliser, au travers d'un important panel (plus de 5 000 personnes interrogées – ndlr), sur les territoires ».

Voici quelques enseignements à tirer des résultats obtenus. D'abord le constat d'un « besoin de commerces et de services de proximité atteignables en moins de 30 minutes avec comme priorité l'accès aux services de soin et de santé. 96 % des répondants donnent d'ailleurs cette demi-heure comme la limite absolue » note Pierre Macé. Il ajoute cette autre conclusion « on observe une population majoritairement stable et fidèle. La plupart des habitants sont des résidents de longue date ; plus de la moitié d'entre eux sont installés dans la région depuis plus de 20 ans. 78 % n'envisagent pas de déménager ». Ici, les personnes en charge des stratégies d'attractivité noteront l'étrécissement du ciblage, mais ils y verront aussi un beau chantier à ouvrir pour « faire rester » ! Enfin, Pierre Macé insiste sur le fait que « au-delà de sa dimension géographique, près d'un Français sur deux (49 %) caractérise le territoire par son histoire et sa culture ». En somme, le capital immatériel.

Mais revenons à la notion d'attachement. Pierre Macé est très clair « 91 % des Français se disent attachés à leur territoire (34 % affirment un attachement très fort et 57 % un attachement fort). C'est un sentiment qui fait l'unanimité dans la population, et il indique que, pour la majorité des Français, l'attachement à leur territoire est avant tout affectif et déconnecté de leur lieu de résidence : pour 59 % d'entre eux l'attachement est lié au lieu de naissance (20 %), ou bien là où ils ont grandi (20 %) ou encore là où ils ont leurs racines (19 %). Seuls 28 % évoquent leur lieu de vie. ».

Et lorsqu'on leur demande de définir leur territoire : « pour les Français c'est tout autant leur ville (22 %), leur pays (20 %), leur région (19 %), leur quartier ou leur village (18 %) ou leur département (12 %). Pierre Macé insiste aussi sur la différence des réponses selon le lieu de vie : en zone rurale, le lien avec « l'extrême proximité » (le village, la commune) est maximal, tandis qu'en zone urbaine, la tendance s'inverse. ».

Depuis quelques années, les stratégies d'attractivité résidentielle ont largement dépassé le simple enjeu du « faire venir ». Il s'agit, pour nombre de territoires, de développer un vrai sentiment d'attachement : faire en sorte que les nouveaux venus se sentent rapidement bien, chez eux, à leur place et souhaitent s'installer durablement. Est-ce incompatible avec cet attachement « de cœur » que l'étude révèle ? Pas obligatoirement. Après tout, on doit pouvoir être attaché à toutes nos racines, qu'il s'agisse des anciennes ou qu'il s'agisse des nouvelles. Et, bien sûr, cela démontre à quel point des stratégies qui visent le « faire revenir » ont de beaux jours devant elles. Les diverses diasporas gardent des liens de cœur, même loin des yeux ! Une chance pour nos territoires.

Lien pour découvrir l'étude complète :

<https://www.federation.caisse-epargne.fr/etudes-caisse-depargne/>

Marc Thébaud
Consultant auprès des
collectivités locales en
Attractivité et Communication



Contre les mégots mal jetés, la prévention est notre priorité

Alcome déploie des **solutions concrètes et des campagnes de sensibilisation** pour **réduire durablement la présence de mégots** abandonnés dans l'espace public.



1,3 mégots tous les 10 m de voirie

+10 ans pour qu'un mégot se dégrade dans la nature

-40% de mégots en moins au sol d'ici 2027



Un partenaire
engagé aux côtés
des collectivités



+ 2100 collectivités
partenaires en
France



Un soutien
financier jusqu'à
2,08 euros par
habitant.

Des solutions concrètes



SENSIBILISER

Campagnes nationales et locales, outils de sensibilisation, kits pédagogiques ...



EQUIPER

Distribution de cendriers de poche et installation de dispositifs de rue adaptés (soutien matériel et financier)



MOBILISER

Temps forts, médiations, partenariats locaux pour impliquer le plus grand nombre



EVALUER

Suivi des actions et mesure de l'impact pour atteindre ensemble, l'objectif de -40%

AVEC SMART IA, LES ALPES-MARITIMES TRANSFORMENT L'ADMINISTRATION

Dès 2017, avec le « Smart Deal » - impulsé par son Président, Charles-Ange Ginesy - le Département des Alpes-Maritimes faisait du numérique un levier de transformation de l'action publique. Le programme « Smart IA », lancé en 2025, s'inscrit dans cette continuité avec comme objectif de saisir les opportunités de la « révolution IA » pour moderniser les pratiques du Département tout en veillant au sens et aux valeurs du service public.

Première étape du projet : le lancement d'un programme d'« acculturation » de l'ensemble des agents pour les aider à comprendre ce qu'est l'IA, ses opportunités, ses limites, les enjeux éthiques et environnementaux, le cadre juridique, ...

Dès cette 1ère phase, l'ensemble des agents est impliqué avec des formats d'accompagnement adaptés aux réalités de terrain : sessions en présentiel ou distanciel, vidéos, ...

En plus de la théorie, les ateliers intègrent des exercices pratiques, des rappels sur la sécurité des données ou des méthodes de prompt. Un exemple de conduite de changement par l'expérimentation plutôt que par les discours.

Un autre axe du programme a consisté à identifier des cas d'usage pour lesquels l'IA pourrait apporter une réelle valeur aux services. La question n'est donc pas ici de savoir ce que peut faire l'IA dans l'absolu mais d'identifier les problèmes rencontrés par les agents sur lesquels l'IA est capable d'apporter une réponse pertinente en accord avec l'éthique des services.

Plusieurs réponses opérationnelles ont ainsi été proposées : aide à la rédaction et à la synthèse, recherche documentaire, automatisation de tâches répétitives, développement d'assistants spécialisés.

Un exemple intéressant est celui de CERSEI, application développée pour traiter les Contrats d'Engagement Réciproque des bénéficiaires du RSA. L'objectif est de simplifier l'analyse des dossiers et de réduire les tâches administratives répétitives pour permettre aux agents de se consacrer davantage à leur mission première : l'accompagnement social.

Le programme « Smart IA » prévoit également l'accompagnement aux outils Copilot et Copilot Chat qui seront déployés progressivement. Il ne s'agit pas seulement de mettre à disposition un outil mais bien d'aider les agents à les intégrer à leur quotidien. La transformation numérique repose tout autant sur les outils que sur l'accompagnement des utilisateurs.

L'IA suscitant bien des peurs et des craintes, le projet « Smart IA » s'est accompagné du déploiement de procédures et de règles spécifiques pour assurer un cadre de confiance.

Par exemple, la transmission de données confidentielles dans des outils grand public a été interdite ou le contrôle des productions par un agent a été rendu obligatoire. Autre exemple : la DPO est associée lorsque les traitements le nécessitent. Ces garde-fous ne visent pas à freiner l'innovation mais à permettre de sécuriser les usages et à donner aux agents un cadre clair pour expérimenter plus sereinement.

À travers Smart IA, le Département des Alpes-Maritimes ne déploie donc pas une technologie mais bien un outil d'amélioration du fonctionnement de l'administration et de qualité du service rendu aux usagers. Condition indispensable au sens de la démarche et de l'appropriation par les agents.

**LUDOVIC HAMELIN,
HEMERGENS
COACH PROFESSIONNEL
CERTIFIÉ & EXPERT EN
ACCOMPAGNEMENT DU
CHANGEMENT**



marque
digital
 ipanema.making echoes
éditorial
campagnes



Ipanema est une agence
de communication indépendante
qui met en résonance les marques
territoriales avec leurs publics.

L'IA dans les collectivités : la confiance au cœur de la performance



En matière de performance de l'action publique, l'intelligence artificielle bouleverse durablement les territoires et ouvre de nouvelles perspectives. En 2025, près de 77 %* des collectivités de plus de 3 500 habitants avaient déjà engagé, ou s'apprêtaient à engager, des projets liés à l'IA. Son déploiement demeure toutefois évolutif et hétérogène, selon la maturité numérique, les moyens mobilisés ou encore la taille de la collectivité. Son adoption conduit à des débats majeurs autour des enjeux de souveraineté, de sécurité et de confiance, autant de sujets au cœur de l'expertise de Docaposte, filiale numérique du groupe La Poste.

Une IA déjà intégrée dans de nombreuses collectivités

Traitement documentaire, compte rendu des séances, analyse des dossiers, chatbots internes... le recours à l'IA se généralise à grande vitesse. À Longjumeau (91), l'IA permet par exemple d'automatiser l'anonymisation des actes et de simplifier les recherches documentaires, via la solution FAST-PubliAct de Docaposte. D'autres initiatives illustrent cet élan, comme celle du département de l'Hérault (34), qui étudie les apports de l'IA au fonctionnement de ses assemblées délibérantes avec la solution FAST-Voxia.

Ces premières mises en œuvre permettent déjà de gagner en efficacité et de libérer les agents pour des tâches à plus forte valeur ajoutée. Pour se généraliser, ces usages devront toutefois surmonter plusieurs obstacles, notamment l'instauration d'un cadre de confiance et la montée en compétence des agents.

Une IA fiable, gage d'un déploiement réussi à grande échelle

Afin d'ancrer durablement l'intelligence artificielle dans une logique d'intérêt général, les collectivités se doivent d'instaurer un rapport de confiance avec leurs agents comme avec les citoyens.

Cette confiance repose en premier lieu sur une gestion rigoureuse des risques ainsi que sur une bonne compréhension des outils et de leurs modalités d'usage. Or, un grand nombre de collectivités reconnaissent manquer encore de repères clairs pour cerner ce que l'IA peut apporter, mais aussi ses limites. Ce constat révèle un besoin d'acculturation à grande échelle. C'est dans cette optique que l'organisme de formation Docaposte Institute accompagne les collectivités dans l'adoption de l'IA, à travers des parcours de sensibilisation et des ateliers dédiés à la co-construction des usages. Cet accompagnement ne se limite pas aux aspects techniques : il permet également d'aborder les questions éthiques et les enjeux liés à la protection des données

Une IA porteuse d'avenir, entre efficacité et gestion des moyens

Dans un environnement budgétaire sous tension, l'IA constitue à la fois un investissement et un véritable levier de performance : elle contribue à mieux répartir les ressources et à planifier les budgets, tout en sécurisant les procédures et en renforçant l'aide à la décision. Son rôle s'affirme également dans la lutte contre la fraude, en permettant de repérer les comportements à risque. C'est ce que propose DocIA, solution de Docaposte, qui traite plus de 5 millions de documents chaque

mois et parvient à détecter et extraire les contenus frauduleux, quel que soit le type de document, en moins de 10 secondes.

Adopter l'IA ne se limite donc pas à l'acquisition de nouveaux outils. L'enjeu central consiste à trouver un équilibre pérenne entre création de valeur et gestion des risques, entre confiance et performance, pour repenser l'action publique sans jamais compromettre la qualité du service rendu aux citoyens.

C'est dans cet esprit que Docaposte accompagne d'ores et déjà les collectivités sur de nombreux cas d'usage de l'IA : suppression des ressaisies, lutte contre la fraude, amélioration de la relation avec les citoyens, retranscription de la parole, entre autres. En parallèle, des initiatives nationales comme le programme Territoires d'IA, porté par la Banque des Territoires, viennent appuyer le repérage et le déploiement de projets IA, avec l'ambition d'atteindre 100 000 agents utilisateurs réguliers et 15 cas d'usage opérationnels d'ici 2030.

*Baromètre de l'Observatoire Data Publica, 2025.


DOCAPOSTE

Tout le monde revendique la proximité. Mais qui fait vraiment le choix de l'organiser ?

La promesse de proximité est devenue un argument répandu. La faire vivre l'est beaucoup moins. Pour les collectivités territoriales comme pour les établissements publics locaux, la protection sociale complémentaire des agents en est une illustration très concrète.

Depuis le 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux participent au financement de la complémentaire santé de leurs agents à hauteur d'au moins 15 euros par mois. Cette avancée fait de la santé un véritable choix politique, qui engage aussi directement les politiques RH des structures locales. Elle pose surtout une question : comment protéger collectivement sans oublier que les besoins, eux, restent individuels ?

Un agent des routes, un travailleur social, un agent de collège, une jeune recrue ou un agent proche de la retraite ne vivent ni les mêmes contraintes ni les mêmes parcours. Un principe commun est nécessaire ; une réponse uniforme ne l'est pas toujours.

Les structures locales disposent pour cela de plusieurs voies. La convention de participation répond à une logique de négociation et de pilotage collectif. La labellisation en porte une autre : la collectivité ou l'établissement participe, tandis que l'agent conserve le choix d'un contrat labellisé adapté à sa situation. Deux outils, deux logiques, qui peuvent répondre à des réalités différentes.

Mais la labellisation mérite d'être regardée pour ce qu'elle permet : la liberté.

La liberté, pour l'employeur, d'organiser une solidarité collective sans imposer une réponse unique.

La liberté, pour l'agent, de choisir la protection qui correspond à ses besoins. Autrement dit, construire du collectif sans effacer l'individuel. Ce n'est pas moins de politique RH, c'est une politique RH plus fine, plus attentive aux réalités de chacun.

Dans un contexte budgétaire contraint, le prix compte naturellement. Mais il ne peut être le seul critère. Le tarif se compare en un instant ; la qualité se vérifie dans le temps : lisibilité des garanties, transparence des évolutions, disponibilité des équipes de la mutuelle, prévention et accompagnement lorsqu'une réponse plus personnalisée est nécessaire. À vouloir gagner quelques euros sur une ligne, encore faut-il ne pas perdre de vue ce que cette ligne doit réellement protéger.

C'est précisément là que la proximité cesse d'être un mot pour devenir un critère déterminant. Au sein d'une mutuelle de territoire ou affinitaire, elle suppose des équipes qui connaissent les réalités territoriales et des employeurs publics, et des interlocuteurs identifiables. En matière de protection santé comme ailleurs, **la proximité n'a de valeur que lorsqu'elle devient un acte.**

C'est aussi une question de pluralisme. Dans un marché où 51 groupes concentrent 85 % des cotisations santé, préserver plusieurs modèles et plusieurs façons de protéger n'a rien d'anecdotique. Choisir, lorsque cela est possible, de faire vivre des acteurs proches des territoires, c'est aussi contribuer à maintenir une diversité utile aux agents comme aux employeurs locaux.

C'est précisément le modèle porté par les mutuelles Mutame : **une même affinité avec la fonction publique territoriale, des ancrages locaux forts et une capacité à accompagner les agents à l'échelle nationale.** Parce que proximité et couverture nationale ne sont pas contradictoires. La première donne la connaissance du terrain ; la seconde donne la force d'un réseau. Ensemble, elles permettent de rester proche sans rester isolé.

Mutame & Plus s'inscrit dans cette histoire et cette dynamique collective. Notre expérience des contrats labellisés comme des conventions de participation nous conduit ainsi à défendre moins une procédure qu'une conviction : aucune organisation ne devrait faire perdre de vue la liberté de choix, la proximité et la qualité de la protection apportée aux agents.

Il y a donc, derrière chaque décision de protection sociale, davantage qu'un contrat. Il y a une manière de passer du discours à l'acte, de transformer une intention en choix politique concret et de donner du sens à une protection sociale locale.

En ce sens, voter Mutame, c'est faire de la proximité un choix concret, et de ce choix un acte citoyen.



THIBAUT CHANTEPERDRIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le Département de la Haute-Loire booste la pratique des sports de nature

Avec ses reliefs volcaniques, ses rivières sauvages et ses grands espaces préservés, la Haute-Loire est un territoire qui se prête nativement à la randonnée, au VTT, au trail ou encore au canoë. Des prédispositions que le Département de la Haute-Loire s'est employé depuis plusieurs années à valoriser au travers d'une politique de développement des sites de pratiques ambitieuse qui permet aujourd'hui de positionner le territoire altiligérien comme l'une des destinations phares en matière de sport nature

Un outil de promotion complet et une offre diversifiée et innovante

Le Département de la Haute-Loire fait la différence notamment grâce à son application Rando(s) en Haute-Loire.

Créée en 2021, cet outil digital, développé en collaboration avec les experts du sport nature altiligériens et les élus locaux, permet de découvrir la totalité de l'offre via son téléphone portable (smartphone et Android), soit plus de 365 circuits PR (promenades et randonnées à la journée), 14 GR (randonnées itinérantes), 43 circuits dédiés au vélo, 184 spécialement conçus pour la pratique VTT, des itinéraires de trails... Et ce n'est pas tout. Les utilisateurs peuvent également consulter les hébergements, restaurants et services à proximité des circuits qu'ils souhaitent parcourir, les points d'intérêts, le patrimoine naturel et culturel à ne pas manquer.

Une mine d'informations précieuse, régulièrement actualisée, consultée par près de 26 000 utilisateurs en 2025.

Le Département se démarque également par sa volonté et sa capacité à créer de nouvelles opportunités. Il est l'instigateur, par exemple, de la 1^{re} itinérance Gravel labellisée par la FFC (Fédération Française de Cyclisme). Un circuit vélo de 182 kilomètres, 50 % sur routes, 50 % sur chemin élaboré en partenariat étroit avec 3 communautés de communes. Il n'hésite pas à aller sur des activités de niche comme l'équitation en créant une itinérance équestre balisée de 144km baptisée « La Caracolade ». Une offre rare en France avec une marge de progression importante.

On n'oublie pas La Grande Traversée de la Haute-Loire en VTT ou encore la Via Allier en vélo route, des musts pour les adeptes de dénivelés et de défi s.

Cartes interactives

Gîtes partenaires

Gratuit !

Itinéraires par discipline

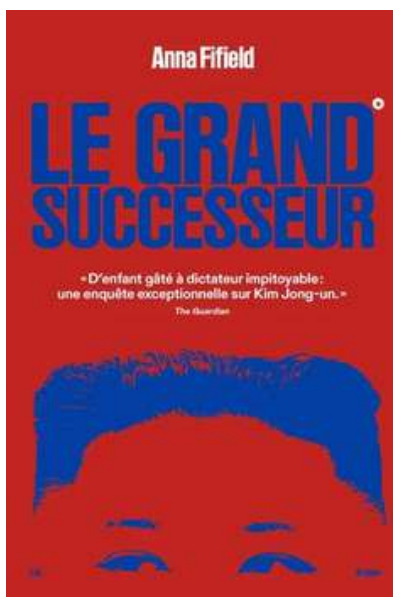
RANDO(S) en HAUTE-LOIRE

Android

App Store



Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat



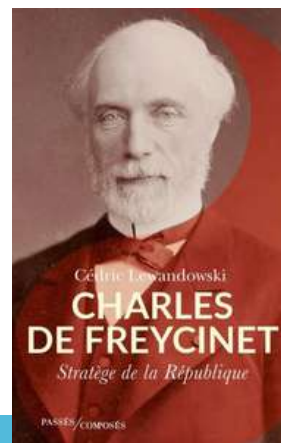
Le Grand Successeur, par Anna FIFIELD

Dans *Le Grand Successeur*, la journaliste Anna Fifiield livre une enquête biographique très documentée sur Kim Jong-un, troisième dirigeant de la dynastie qui règne sur la Corée du Nord. Publié initialement en anglais

en 2019, l'ouvrage paraît en français en 2026 aux éditions Les Arènes, enrichi d'une postface consacrée aux évolutions récentes du régime.

À partir de nombreux témoignages, notamment de transfuges et de personnes ayant approché la famille Kim, Fifiield retrace l'enfance extrêmement privilégiée de Kim Jong-un, sa scolarité en Suisse sous une fausse identité puis son accession au pouvoir en 2011. L'auteur montre comment ce dirigeant, longtemps caricaturé et sous-estimé, s'est révélé particulièrement habile pour consolider son autorité : purges politiques, élimination de rivaux et de membres de sa famille, contrôle de la population et maintien d'un puissant culte de la personnalité.

Le livre analyse également sa stratégie nucléaire et diplomatique. Kim Jong-un considère l'arme atomique comme la meilleure garantie de survie du régime et a réussi à replacer la Corée du Nord au centre du jeu international. Fifiield dresse ainsi le portrait d'un dictateur brutal, mais rationnel et calculateur, dont la priorité absolue demeure la survie de la dynastie Kim.



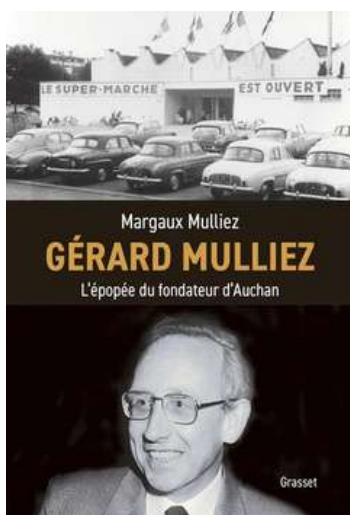
Charles de Freycinet, par Cédric LEWANDOWSKI

Dans *Charles de Freycinet. Stratège de la République*, Cédric Lewandowski ressuscite une figure majeure mais aujourd'hui largement oubliée de la Troisième République. Polytechnicien et ingénieur des Mines, Charles de Freycinet (1828-1923) fut à la fois technicien, réformateur et homme d'État. Proche de Gambetta pendant la guerre de 1870, il devient ensuite l'un des piliers du régime républicain, occupant à quatre reprises la présidence du Conseil et plusieurs portefeuilles ministériels.

L'auteur insiste particulièrement sur son rôle de modernisateur. Ministre des Travaux publics, Freycinet lance un vaste programme de développement des chemins de fer, des canaux et des infrastructures destiné à désenclaver le territoire. Premier civil nommé ministre de la Guerre, il contribue également à la réorganisation et à la modernisation de l'armée française.

Cédric Lewandowski dresse le portrait d'un homme discret, méthodique et pragmatique, davantage homme de dossiers que tribun. Sa capacité à rechercher des compromis et à rassembler les différentes sensibilités républicaines explique sa longévité politique.

Cette biographie, solidement documentée et agréable à lire, permet surtout de comprendre combien Freycinet a participé à la construction administrative, économique et militaire de la France moderne. Elle réhabilite avec efficacité un personnage essentiel de l'histoire républicaine. Durant près d'un demi-siècle de vie publique.



Gérard MULIEZ, par Margaux MULLIEZ

Publié en février 2026 chez Grasset, Gérard Mulliez. L'épopée du fondateur d'Auchan est une biographie écrite par Margaux Mulliez, petite-fille de l'entrepreneur. À partir de longues confidences de son grand-père et de témoignages de proches, elle retrace le parcours d'un homme qui a profondément marqué la grande distribution française. Le livre revient sur l'enfance de Gérard Mulliez dans le Nord, ses débuts difficiles, ses premiers échecs puis la création d'Auchan et l'essor progressif d'un vaste ensemble familial auquel appartiennent notamment Decathlon, Leroy Merlin, Kiabi ou Boulanger. Margaux Mulliez insiste moins sur la seule réussite financière que sur les principes qui ont guidé son grand-père : goût du travail, simplicité, confiance accordée aux collaborateurs, sens du collectif et volonté de partager la réussite. L'intérêt principal de l'ouvrage réside dans le portrait intime d'un dirigeant réputé très discret. Ses doutes, ses habitudes, ses fragilités et ses convictions donnent une dimension humaine à cette aventure entrepreneuriale. Le regard familial de l'autrice apporte une proximité rare, même s'il conduit parfois à un portrait très bienveillant.

Au-delà d'une biographie, le livre constitue ainsi une réflexion sur le capitalisme familial, la transmission et une certaine conception humaniste de l'entreprise, dans la France de l'après-guerre à aujourd'hui.

Philippe Corbé Armes de distraction massive



Armes de distraction massive, par Philippe CORBÉ

Publié en janvier 2026 chez Grasset, Armes de distraction massive est un essai dans lequel le journaliste Philippe Corbé analyse la méthode politique de Donald Trump et sa capacité à capter l'attention du public. Fort de son expérience de correspondant aux États-Unis, l'auteur raconte le trumpisme de l'intérieur, à travers des souvenirs, des observations et de courts chapitres consacrés à la construction du personnage Trump depuis les années 1980.

Selon Corbé, la force de Donald Trump repose moins sur la cohérence idéologique que sur une stratégie de saturation : provocations incessantes, formules outrancières, humour agressif, mise en scène permanente et détournement des codes de la télévision, des tabloïds ou encore des super-héros. Chaque polémique chasse la précédente et empêche le débat public de se fixer durablement sur les enjeux essentiels. Le titre du livre résume ainsi sa thèse : la « distraction » devient une arme de conquête et d'exercice du pouvoir. Philippe Corbé rapproche davantage ce phénomène du Meilleur des mondes d'Aldous Huxley que de 1984 d'Orwell : le danger démocratique ne viendrait pas seulement de la censure, mais aussi d'un trop-plein de spectacle et d'insignifiance.

Un essai clair, vivant et inquiétant sur la transformation de la politique américaine.

Élire un pape
quand les empires reviennent

Géopolitique d'un conclave

MIKAEL CORRE



Géopolitique d'un conclave, par Mikael CORRE

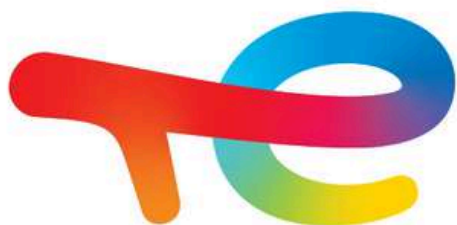
Dans Géopolitique d'un conclave. Élire un pape quand les empires reviennent, Mikael Corre, correspondant de La Croix au Vatican, revient sur les dix-huit jours séparant la mort du pape François, le 21 avril 2025, de l'élection de Léon XIV, le 8 mai. L'auteur ne livre pas seulement le récit d'un conclave : il analyse ce moment comme un révélateur des rapports de force qui traversent l'Église et le monde. Son interrogation centrale porte sur l'élection du premier pape originaire des États-Unis, dans un contexte marqué par le retour des logiques de puissance et par le trumpisme. À travers scènes vécues, gestes, silences et conversations, Mikael Corre montre que le choix d'un pape répond à des considérations spirituelles, mais aussi diplomatiques, culturelles et géopolitiques. Le conclave apparaît ainsi comme une « scène politique totale », où se confrontent différentes conceptions de l'autorité, de la paix, de la mission de l'Église et de son rapport aux grandes puissances.

La force du livre tient à l'alliance entre reportage et mise en perspective historique. Accessible et vivant, il permet de comprendre pourquoi l'élection de Léon XIV dépasse largement les frontières du catholicisme : elle constitue aussi un choix politique face à un monde en recomposition.



TotalEnergies produit de l'électricité renouvelable partout en France*.

Plus de 400 centrales solaires, éoliennes
et hydrauliques** permettent à TotalEnergies
de vous fournir aussi en énergie renouvelable.



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Excepté en Corse. **À fin décembre 2025.

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies (pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité) engagée dans la transition énergétique.

En savoir plus sur totalenergies.com/fr/transition-energetique

TotalEnergies SE - Capital social: 5 704 141 785,00 euros - 542 051 180 RCS Nanterre. Siège social: 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France.

DEPUIS 170 ANS, EN FRANCE,

NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET TERRITOIRES ET ÇA COMPTE

43 000

COLLABORATEURS

DE VEOLIA MOBILISÉS AU QUOTIDIEN
DANS LES TERRITOIRES*

97 %

DES DÉPENSES ENGAGÉES
PAR VEOLIA EN FRANCE
SONT RÉINVESTIES
LOCALEMENT**

PRÈS DE

10 000



RECRUTEMENTS DONT
2000 ALTERNANTS PAR AN*



LES DÉCHETS D'UN
HABITANT SUR 5
SONT COLLECTÉS PAR VEOLIA*

PLUS D'1,1 MILLION



D'HEURES DE
FORMATION POUR LES
COLLABORATEURS*

3,5 MILLIARDS €

INJECTÉS PAR VEOLIA AUPRÈS DE
40 000 PME-ETI EN FRANCE*



L'offre santé labellisée des agents territoriaux

Prenons
rendez-vous



ou appelez-nous

0 800 555 333 Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



Éligible à la
participation
financière de
la collectivité
territoriale



Une offre
flexible et qui
s'adapte au
budget de
chacun



Des services
utiles au
quotidien :

- Assistance 24h/24, et 7j/7
- Réseaux de soins
- Téléconsultation médicale

Avis 7 727 Excellent



 Trustpilot


Avec Proxeo,
réduisez jusqu'à 90 %⁽¹⁾
les émissions de CO₂
des trajets quotidiens
de vos administrés.


MOBILITÉS DURABLES

Proposez une alternative plus durable aux déplacements quotidiens dans votre commune.

Avec nos flottes de vélos électriques, choisies par de nombreuses municipalités et plébiscitées par plus de 100 000 utilisateurs, vous contribuerez à réduire l'empreinte carbone de votre territoire.

En savoir plus : laposte.fr/proxeo

(1) Estimation indicative basée sur les méthodes de calcul de l'Ademe.

Détails sur agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers.

90% : comparaison voiture thermique vs vélo électrique, méthodologie de l'Ademe, Base Carbone®, établie en novembre 2025. Émissions directes, hors fabrication. Résultats variables selon les usages.

Rejoignez nos communautés



La Poste – SA au capital de 6 182 950 580 € – 356 000 000 RCS Paris – Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia – 75015 Paris. Crédit photo : Nathalie Bellec – 04/2026.



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS



Institut Quorum
ÉTUDES • OPINION

Au cœur *de l'opinion* publique.

Institut d'études, de sondages et d'opinion.

institut-quorum.fr

MESURER • COMPRENDRE • ANTICIPER • AGIR